

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

aufeminin

Initiée par

Télévision Française 1



Présentée par



Conseillée par

EVERCORE

ROTHSCHILD & CIE

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ TÉLÉVISION FRANÇAISE 1



Le présent document relatif aux autres informations de la société Télévision Française 1 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 12 juin 2018, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de Télévision Française 1.

Le présent document d'information incorpore par référence le document de référence 2017 de Télévision Française 1 déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2018 sous le numéro D.18-0113 (le « **Document de Référence** »). Il complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Télévision Française 1 sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°18-240 par une déclaration de conformité en date du 12 juin 2018 (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note d'Information sont disponibles sur le site Internet de Télévision Française 1 (www.groupe-tf1.fr) et de l'AMF (www.amf-France.org) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

Télévision Française 1
1, Quai du Point du Jour
92656 Boulogne Billancourt Cedex

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	5
2.1	Informations relatives à la situation juridique de l'Initiateur.....	5
2.2	Informations relatives à la situation comptable et financière de l'Initiateur.....	5
2.3	Renseignements généraux concernant le capital de l'Initiateur.....	6
2.4	Renseignements généraux concernant l'actionnariat de l'Initiateur	6
2.5	Financement et frais de l'Offre.....	6
2.6	Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition	7
2.7	Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables de l'Initiateur et sur ses comptes consolidés	7
3.	INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNÈMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	7
3.1	Acquisitions significatives.....	7
3.2	Litiges	8
3.3	Assemblée générale des actionnaires de TF1	8
3.4	Composition du conseil d'administration de TF1 à l'issue de l'assemblée générale du 19 avril 2018	9
3.5	Communiqués de presse	9
4.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT	10

1. PRÉAMBULE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2° et suivants et 234-2 du règlement général de l'AMF, Télévision Française 1 S.A., société anonyme de droit français ayant un capital social de 41.977.628 euros¹, dont le siège social est sis au 1, Quai du Point du Jour, 92656 Boulogne Billancourt Cedex, France et immatriculée sous le numéro 326 300 159 RCS Nanterre (« **TF1** » ou l'« **Initiateur** »), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires d'aufeminin S.A., société anonyme de droit français ayant un capital social de 1.891.977 euros, dont le siège social est sis au 8-10, rue Saint Fiacre, 75002 Paris, France, immatriculée sous le numéro 423 780 113 RCS Paris (« **AF** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris – Eurolist Compartiment B (ISIN FR0004042083 ; code mnémonique : FEM) d'acquérir la totalité de leurs actions AF, au prix unitaire de 39,47 euros (l'« **Offre** »).

Préalablement au dépôt de l'Offre, l'Initiateur a réalisé les opérations suivantes :

- le 27 avril 2018, l'Initiateur a acquis auprès d'Axel Springer International Holding GMBH (« **ASIH** ») 7.385.493 actions AF, par voie d'acquisition de bloc hors marché, représentant 78,07% du capital et 77,94% des droits de vote de la Société² ;
- conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a acquis, entre le 28 mai 2018 et le 8 juin 2018, 109.577 actions AF (étant précisé que chacune des actions AF ainsi acquise l'a été au prix de l'Offre, soit 39,47 euros), tel que suit :

<i>Date d'acquisition</i>	<i>Nombre d'actions AF acquises</i>
28 mai 2018	80.700 (acquisition hors marché)
5 juin 2018	733 (acquisition sur le marché)
6 juin 2018	955 (acquisition sur le marché)
7 juin 2018	27.129 (acquisition sur le marché)
8 juin 2018	60 (acquisition sur le marché)
TOTAL	109.577

¹ Sur la base du nombre d'actions et de droits de vote théoriques au 31 mai 2018 (cf. communiqué de TF1 en date du 4 juin 2018).

² Sur la base du nombre d'actions et de droits de vote théoriques (i.e. droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF) au 27 avril 2018.

- en outre, le 24 mai 2018, l'Initiateur a conclu avec les titulaires d'Actions Gratuites en Période de Conservation (tel que ce terme est défini ci-après) des accords de liquidité, en vertu desquels l'Initiateur est bénéficiaire d'une promesse de vente lui permettant d'acquérir à terme, dans les conditions prévues à la Section 2.3.3 "*Accords de liquidité*" de la Note d'Information, lesdites Actions Gratuites en Période de Conservation. En conséquence, l'Initiateur détient 63.000 actions AF au titre de l'assimilation prévue à l'article L.233-9, I, 4° du code de commerce.

À la date du présent document, la répartition des actions AF détenues par l'Initiateur est donc la suivante :

Actions détenues par l'Initiateur	7.495.070
Actions détenues par l'Initiateur au titre de l'assimilation prévue à l'article L.233-9, I, 4° du code de commerce	63.000
TOTAL	7.558.070

L'Offre vise ainsi :

- la totalité des actions non détenues directement ou indirectement par TF1 à la date des présentes, soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre de 1.964.815 actions AF³ ;
- les actions nouvelles de la Société susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre, à raison de l'exercice des options de souscription d'actions (les « **Options** ») attribuées par la Société, soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre maximum de 205.000 actions ;
- les actions nouvelles de la Société susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'acquisition définitive des Actions Gratuites de la Société dont la période d'acquisition ne sera pas expirée à la date de la clôture de l'Offre, soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre maximum de 81.000 actions (les « **Actions Gratuites en Période d'Acquisition** »),

soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre total maximum de 2.250.815 actions AF.

Il est toutefois précisé que, à la connaissance de l'Initiateur, sous réserve des cas de levée des indisponibilités prévus par les dispositions législatives ou réglementaires applicables (tels que le décès ou l'invalidité du bénéficiaire), les 81.000 Actions Gratuites en Période d'Acquisition et les 63.000 actions de la Société existantes attribuées gratuitement, et dont la période de conservation ne sera pas expirée à la date de clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites en Période de Conservation** » et ensemble avec les Actions Gratuites en

³ Le nombre d'actions non détenues directement ou indirectement par TF1 à la date des présentes inclut les 63.000 Actions Gratuites en Période de Conservation faisant l'objet de l'assimilation aux titres détenus par TF1 en application de l'article L.233-9, I, 4° du code de commerce.

Période d'Acquisition, les « **Actions Gratuites** ») ne pourront pas être apportées à l'Offre.

À la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à l'exception des Options et des Actions Gratuites, aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

En application de l'article 233-1 2° du règlement général de l'AMF, l'Offre prend la forme d'une offre publique d'achat simplifiée et sera ouverte pendant une période de 15 jours de négociation.

L'Offre est présentée par Rothschild Martin Maurel, qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF. Rothschild Martin Maurel est habilitée à fournir des services de prise ferme en France.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 relative aux offres publiques, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de TF1 est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par TF1 figurant dans le Document de Référence.

Le Document de Référence est disponible en version électronique sur les sites Internet de TF1 (www.groupe-tf1.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Le présent document incorpore par référence le Document de Référence.

2.1 Informations relatives à la situation juridique de l'Initiateur

Une présentation résumée des statuts de l'Initiateur figure dans le Document de Référence.

2.2 Informations relatives à la situation comptable et financière de l'Initiateur

Les comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2017, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence.

2.3 Renseignements généraux concernant le capital de l'Initiateur

À la date du présent document d'information, le capital de TF1, d'un montant de 41.977.628 euros, est divisé en 209.888.140 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, entièrement libérées⁴.

2.4 Renseignements généraux concernant l'actionnariat de l'Initiateur

Au 31 décembre 2017, la répartition du capital et des droits de vote de TF1 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Bouygues	91.946.297	43,8	43,8
Flottant Étranger ⁽¹⁾	69.575.270	33,2	33,2
Flottant France ^{(1) (2)}	34.060.137	16,2	16,2
Salariés TF1	14.284.038	6,8	6,8
dont FCPE ⁽³⁾	14.080.439	6,7	6,7
dont salariés au nominatif ⁽⁴⁾	203.599	0,1	0,1
Auto-détention	-	-	-
Total	209.865.742	100	100

⁽¹⁾ Estimations relevé Euroclear.

⁽²⁾ Incluant les porteurs non identifiés.

⁽³⁾ Actionnariat salarié au sein du plan d'épargne d'entreprise : le fonds commun de placement d'entreprise - FCPE TF1 ACTIONS - recueille l'épargne volontaire des collaborateurs et l'abondement versé par l'entreprise. Il est investi en actions TF1 par achat direct sur le marché. Le Conseil de Surveillance du FCPE TF1 Actions exerce les droits de vote attaches aux titres de capital détenus dans le portefeuille et décide de l'apport de titres en cas d'offre publique. Au 31 décembre 2017, 59,6 % des avoirs du fonds étaient disponibles.

⁽⁴⁾ Pour les salariés détenant des actions sous la forme nominative, le droit de vote s'exerce individuellement.

2.5 Financement et frais de l'Offre

2.5.1. Frais liés à l'Offre

Les frais engagés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre (incluant en particulier les frais liés aux conseils financiers, juridiques et comptables, prestataires de services et de tout autre expert ou consultant ainsi que les coûts de publicité et de communication) sont estimés à 5.100.000 euros environ (hors taxes).

2.5.2. Coûts et Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où la totalité des actions AF pouvant être apportées à l'Offre et non détenues par l'Initiateur à la date du présent projet de note d'information seraient apportées à l'Offre, le montant total devant être payé par l'Initiateur s'élèverait à un montant maximum de 88.839.668,05 euros.

⁴ Sur la base du nombre d'actions et de droits de vote théoriques au 31 mai 2018 (cf. communiqué de TF1 en date du 4 juin 2018).

Le financement des sommes dues par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre sera réalisé au moyen de la trésorerie et des autres disponibilités de l'Initiateur.

2.6 Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition

Ayant acquis le contrôle exclusif d'AF auprès d'ASIH le 27 avril 2018, le groupe TF1 consolide AF par intégration globale à compter de cette date.

Le groupe envisage à date d'appliquer la méthode du goodwill partiel. De ce fait, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net acquise par TF1, estimée à 246,9 millions d'euros, sera inscrite en goodwill après réévaluation des actifs et des passifs acquis à la juste valeur.

Conformément aux normes en vigueur, l'acquisition complémentaire des titres ne donnera pas lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition additionnel.

Les capitaux propres totaux de TF1 seront minorés d'un montant égal au prix d'acquisition des titres rachetés, net de leur quote-part dans la juste-valeur des actifs et passifs d'AF, estimé à 66,7 millions d'euros, représentant environ 4,2%.

2.7 Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables de l'Initiateur et sur ses comptes consolidés

Compte tenu des tailles respectives de TF1 et d'AF, du nombre d'actions AF d'ores et déjà détenues par TF1, et du fait qu'AF est déjà consolidée en intégration globale dans les comptes de TF1, l'impact de l'Offre sur les principaux agrégats comptables de TF1 sera peu significatif.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNÈMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Depuis la date de dépôt du Document de Référence, les événements significatifs intervenus ont été les suivants :

3.1 Acquisitions significatives

Le 5 avril 2018, TF1 et les actionnaires minoritaires de Newen Studios (qui regroupe Newen, pôle de production et de distribution audiovisuelle ainsi que Neweb, pôle digital spécialisé dans l'édition de sites internet d'expertise produit et de conseil avant achat), filiale à 70% de TF1, ont signé un accord en vue de l'acquisition par TF1 de 30% du capital et des droits de vote de la société lui conférant au total 100% de Newen Studios. Cette opération est actuellement examinée par l'autorité de la concurrence française.

Le 27 avril 2018, TF1 et ASIH ont finalisé l'acquisition par TF1 de la participation majoritaire d'ASIH dans la Société.

3.2 Litiges

À la connaissance de TF1, il n'existe pas de litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de TF1 et du groupe TF1, autres que ceux décrits dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à la section 4.2 du Document de Référence (pages 136 et suivantes du Document de Référence).

3.3 Assemblée générale des actionnaires de TF1

L'assemblée générale des actionnaires de TF1 s'est tenue le 19 avril 2018 et l'ensemble des résolutions présentées à l'ordre du jour ont été adoptées. Ces résolutions étaient les suivantes :

En assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes individuels annuels et des opérations de l'exercice 2017 ;
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice 2017 ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code de commerce ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2017 et fixation du dividende ;
- Approbation des éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Gilles Pélisson en raison de son mandat de Président directeur général ;
- Politique de rémunération du Président directeur général : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération et les avantages attribuables à Monsieur Gilles Pélisson ;
- Renouvellement, pour trois ans, du mandat d'Administratrice de Madame Laurence Danon Arnaud ;
- Renouvellement, pour trois ans, du mandat d'Administrateur de Monsieur Martin Bouygues ;
- Renouvellement, pour trois ans, du mandat d'Administrateur de la société Bouygues ;
- Constatation des élections des Administrateurs représentants du personnel ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de procéder à l'acquisition par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social).

En assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois ;
- Suppression de l'exigence de nomination de Commissaires aux comptes suppléants - modification de l'article 18 des statuts ;

- Suppression de mentions obsolètes figurant dans les statuts relatives au renouvellement échelonné des mandats des Administrateurs non représentants du personnel et au premier exercice social - modification corrélative des articles 10 et 25 des statuts ;
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

3.4 Composition du conseil d'administration de TF1 à l'issue de l'assemblée générale du 19 avril 2018

- Gilles Pélisson (Président-Directeur Général) ;
- Martin Bouygues ;
- Olivier Bouygues ;
- Fanny Chabirand ;
- Laurence Danon Arnaud (administratrice indépendante) ;
- Pascaline de Dreuzy (administratrice indépendante) ;
- Catherine Dussart (administratrice indépendante) ;
- Janine Langlois-Glandier (administratrice indépendante) ;
- Sophie Leveaux Talamoni ;
- Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues) ;
- Olivier Roussat.

3.5 Communiqués de presse

TF1 publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.groupe-tf1.fr).

Depuis le 1er janvier 2018, TF1 a notamment publié les communiqués de presse ci-dessous, qui sont reproduits en intégralité en Annexe :

<i>Date du communiqué</i>	<i>Titre du communiqué</i>
18 janvier 2018	Accord entre le groupe TF1 et le groupe Axel Springer pour l'acquisition du groupe aufeminin
24 janvier 2018	Le groupe TF1 renouvelle pour 4 ans son partenariat avec les bleus et élargit son offre football
30 janvier 2018	Accord de distribution TF1 – Bouygues Telecom
1 ^{er} février 2018	Fin des accords de distribution du service MYTF1 et des chaînes en clair du groupe TF1 avec Orange
16 février 2018	Communiqué de presse résultats annuels TF1 2017
2 mars 2018	Réaction du groupe TF1 suite à la décision unilatérale du groupe Canal +
8 mars 2018	Mise à disposition du document de référence 2017

8 mars 2018	Le Groupe TF1 et Orange signent un nouvel accord de distribution global
29 mars 2018	Le Groupe TF1 et World Rugby annoncent le renouvellement de leur partenariat
5 avril 2018	Groupe TF1 – Newen Studios
19 avril 2018	Précision sur le document de référence - 19 avril 2018
25 avril 2018	Le Groupe TF1 et Free signent un nouvel accord de distribution global
25 avril 2018	Résultats du groupe TF1 pour le premier trimestre 2018
27 avril 2018	Le Groupe TF1 finalise l'acquisition du Groupe aufeminin auprès d'Axel Springer
22 mai 2018	OPA sur aufeminin

L'intégralité des communiqués listés ci-dessus, ainsi que tous les autres communiqués publiés par TF1 depuis le 1^{er} janvier 2018, sont disponibles sur le site Internet de TF1 (www.groupe-tf1.fr).

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 juin 2018, qui incorpore par référence le document de référence de TF1 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 mars 2018 sous le numéro D.18-0113, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par TF1 et visant les actions de la société aufeminin.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée »

Télévision Française 1
représentée par son Président-Directeur Général, M. Gilles Pélisson

Annexe

Principaux communiqués de presse publiés par TF1 depuis le 1^{er} janvier 2018



LE GROUPE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 18 janvier 2018

SIGNATURE D'UN ACCORD POUR L'ACQUISITION PAR LE GROUPE TF1 DU GROUPE AUFEMININ, DETENU A 78 % PAR LE GROUPE AXEL SPRINGER

À la suite de la remise d'une offre ferme par le Groupe TF1 au Groupe Axel Springer le 12 décembre dernier, le Groupe TF1 et le Groupe Axel Springer ont signé hier l'accord relatif à l'acquisition par TF1 de la participation majoritaire du Groupe Axel Springer (environ 78 % du capital) dans le Groupe aufeminin (au prix de 38,74 € par action, sous réserve d'ajustements usuels à la date de réalisation).

La réalisation de cette opération reste soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires en France et en Autriche.

Comme indiqué dans le communiqué de presse publié le 12 décembre 2017, le Groupe TF1 déposera une offre publique d'achat obligatoire simplifiée au même prix sur le solde du capital une fois cette acquisition réalisée.

A propos du groupe TF1 (Euronext Paris : ISIN FR0000054900)

TF1 est le groupe audiovisuel privé leader de la télévision gratuite en France. Il édite cinq chaînes en clair complémentaires (TF1, TMC, NT1, HD1 et LCI, qui réalisent une part d'audience cumulée de 32,1 % en moyenne en 2016 sur la cible des Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats.

Ce positionnement est renforcé par l'adaptation permanente du Groupe aux nouveaux modes de consommation de contenus. TF1 développe ainsi une déclinaison digitale puissante de ses antennes. Des contenus digitaux exclusifs et des offres de vidéo à la demande sont également proposés afin de toucher tous les publics sur l'ensemble des plateformes.

Le Groupe édite également des chaînes thématiques de qualité sur la télévision payante, qui répondent aux attentes spécifiques des téléspectateurs : TV Breizh, Histoire, Ushuaïa et Serieclub (détenue à 50 %).

La régie publicitaire de TF1 propose aux annonceurs d'allier à la large audience de ses chaînes de télévision, les bénéfices du média numérique personnel. Elle commercialise également les espaces publicitaires des Indés Radios et de nombreux sites Internet.

En lien avec son cœur de métier, le groupe TF1 est également présent dans la production et la distribution de contenus relatifs à ses propres antennes. La prise de participation majoritaire dans Newen a, quant à elle, pour principal objectif d'accélérer le déploiement de la production et de la distribution au niveau international.

Le groupe TF1 a enfin créé une large palette d'activités complémentaires dans des domaines clés tels que le télé-achat, les licences, les jeux de sociétés, la production musicale et de spectacles, etc.

En tant que média, TF1 est conscient de ses responsabilités et s'engage dans un dialogue de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes, dans un souci de transparence et d'amélioration continue de ses pratiques.

A propos d'Axel Springer (DE0005501357 SPR)

Axel Springer est le leader européen de l'édition numérique. Basée à Berlin, l'entreprise est présente dans plus de 40 pays ; elle y possède des filiales, des joint-ventures et des franchises. Axel Springer SE est divisée en trois secteurs opérationnels : les petites annonces, l'actualité et le marketing. L'entreprise emploie plus de 15 000 collaborateurs à travers le monde.

Contacts presse

Groupe TF1

Communication financière comfi@tf1.fr
Communication corporate : Virginie Duval vduval@tf1.fr

Axel Springer SE

Jorg Keller
Unternehmenskommunikation
Tel: +49 30 25 91-7 76 17
jorg.keller@axelspringer.de

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 24 janvier 2018



LE GROUPE TF1, DIFFUSEUR EXCLUSIF EN CLAIR DE LA COUPE DU MONDE 2018, ANNONCE :

- **ETRE LE DIFFUSEUR DES BLEUS POUR 4 ANNEES SUPPLEMENTAIRES ET AVOIR RENOUVELE SON PARTENARIAT HISTORIQUE AVEC L'EQUIPE DE FRANCE**
- **ELARGIR SON OFFRE FOOTBALL AVEC LA RETRANSMISSION DES MEILLEURES AFFICHES INTERNATIONALES DE LA LIGUE DES NATIONS, DES QUALIFICATIONS DE L'EURO UEFA 2020 ET DE LA COUPE DU MONDE 2022**

Le Groupe TF1 est heureux d'annoncer le renouvellement de son partenariat avec l'équipe de France de football à partir de septembre jusqu'à la coupe du monde 2022 au Qatar, dont TF1 sera l'unique diffuseur officiel en clair.

A travers ce nouvel accord, le Groupe TF1 renforce également l'exposition du football international sur ses antennes avec la diffusion d'une nouvelle compétition internationale créée par l'UEFA, La Ligue des Nations, en plus de l'Euro et de la Coupe du Monde. Les meilleures affiches, réunissant les plus grandes nations du foot international et ses plus grandes stars, connaîtront pour la première fois une diffusion en clair.

Dans le détail, cet accord prévoit :

- la diffusion par le Groupe TF1 de la moitié* des matchs de l'Equipe de France, dont la Ligue des Nations, les qualifications à l'UEFA Euro 2020 et à la Coupe du Monde de la FIFA Qatar 2022 et les matchs amicaux (*20 sur 40 matchs);
- la diffusion par le Groupe TF1 de la moitié** des meilleures affiches de la Ligue des Nations, les qualifications à l'UEFA Euro 2020 et à la Coupe du Monde de la FIFA Qatar 2022, hors Équipe de France (**22 sur 44 matchs).
- Au-delà de la diffusion des matchs, le partenariat avec l'équipe de France inclut un accès privilégié à l'équipe de France, ses joueurs et son coach, ainsi que des contenus exclusifs pour les antennes du Groupe.

Pour François Pellissier, Directeur des Sports du Groupe TF1 : « *Nous nous réjouissons de ce nouvel accord qui scelle notre partenariat historique avec l'Equipe de France de Football pour quatre années supplémentaires et affiche également notre ambition d'offrir une exposition majeure du meilleur du football européen au public français, via la retransmission de la Ligue des Nations et dans la perspective de l'Euro UEFA 2020 et la Coupe du Monde de la FIFA Qatar 2022. Par ailleurs, le Groupe TF1 sera le diffuseur exclusif en clair de la Coupe du Monde Féminine 2019 qui se déroulera en France.* »

CONTACTS GROUPE TF1

Communication Corporate : Virginie DUVAL – vduval@tf1.fr – 01 41 41 29 59
Communication Contenus : Maylis CARCABAL – mcarcabal@tf1.fr – 01 41 41 49 23

@GroupeTF1



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 30 janvier 2018



Signature d'un accord de distribution entre les groupes TF1 et Bouygues Telecom

Le groupe TF1 annonce la signature d'un accord de distribution global avec Bouygues Telecom intégrant l'offre *TF1 Premium* et des services complémentaires

L'offre TF1 Premium et les services complémentaires comprennent :

- Les cinq chaînes en clair du groupe TF1 ;
- Un service replay MYTF1 enrichi (avant-premières de programmes des chaînes du groupe TF1, allongement de la durée de programmes en « replay », soit au-delà de J+7, accès en « replay » de l'intégralité de certaines saisons de programmes emblématiques, ...) ;
- De nouveaux services associés : start over¹, cast², multi-écran³ ;
- La diffusion en qualité « 4K » de l'intégralité des matchs diffusés sur les antennes du groupe TF1 de la Coupe du Monde de football 2018 (Russie) ;
- La prise en charge par le groupe TF1 des coûts de transport des chaînes en clair.
- La mise à disposition d'une nouvelle chaîne reprenant les programmes de TF1.

En outre, les groupes TF1 et Bouygues Telecom travaillent ensemble à l'élaboration de solutions permettant de développer des dispositifs publicitaires adaptés aux nouveaux usages.

Accord renouvelé sur les chaînes thématiques

En parallèle, les deux Groupes ont renouvelé leurs accords de distribution concernant les chaînes thématiques du groupe TF1 : Histoire, TV Breizh et Ushuaia TV.

Pour Gilles C. Pélisson, Président du groupe TF1 : « *Cet accord signé avec Bouygues Telecom après celui conclu avec Altice-SFR, représente une avancée majeure supplémentaire dans la relation entre éditeurs et distributeurs. Je suis très heureux que nos groupes aient travaillé dans un souci d'équité entre les parties en ayant toujours à l'esprit l'intérêt des téléspectateurs.* »

CONTACTS PRESSE

Direction de la Communication et des Marques du groupe TF1

Sophie DANIS – sdanis@tf1.fr – 01 41 41 17 28

¹ Possibilité de revenir au début du programme pour la diffusion linéaire.

² Possibilité de diffuser les programmes du groupe TF1 sur l'écran de TV via le mobile ou la Tablette.

³ Disponibilité des services sur les écrans mobiles.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 1 février 2018

Fin des accords de distribution du service MYTF1 et des chaînes en clair du groupe TF1 avec ORANGE

Il y a près de deux ans, le groupe TF1 a entamé avec Orange des discussions commerciales qui l'ont conduit, en juillet 2016, à proposer une nouvelle offre baptisée « TF1 Premium ». Elle combine la mise à disposition de ses chaînes en clair, du service replay MYTF1 et de nouveaux services associés (Start-over*, catch-up enrichie**, etc.).

Le groupe TF1 regrette qu'en janvier 2018 aucun accord n'ait été trouvé avec Orange. Il rappelle également que des accords équitables pour chacune des parties et conclus dans l'intérêt des téléspectateurs ont été signés avec Altice-SFR en novembre 2017 et Bouygues Telecom en janvier 2018. Les propositions qui ont été formulées à Orange dans le cadre de ces négociations sont équivalentes à celles acceptées par Altice-SFR et Bouygues Telecom.

A compter du 31 janvier, date d'échéance des contrats et en l'absence de tout accord avec le groupe TF1, Orange n'est plus autorisé à vendre MYTF1 et les chaînes en clair du groupe TF1 à ses abonnés.

En conséquence, le groupe TF1 a dû suspendre, ce jour, la fourniture à Orange du service replay MYTF1. Il a également demandé à ce que le distributeur cesse la vente des chaînes TF1, TMC, TFX (ex NT1), TF1 Séries Films (ex HD1) et LCI, à ses abonnés.

Constatant qu'Orange poursuit l'exploitation commerciale de ses chaînes sans contrat, le groupe TF1 entend utiliser tous les moyens juridiques à sa disposition pour faire valoir ses droits.

Le groupe TF1 rappelle que les téléspectateurs peuvent retrouver le replay de ses chaînes en clair sur MYTF1.fr et via l'application MYTF1 sur mobile et tablette. Les chaînes restent évidemment disponibles pour tous les téléspectateurs sur la TNT.

Pour Gilles PELISSON, Président Directeur Général du groupe TF1: « Je regrette cette situation qui prive les abonnés d'Orange du replay de TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI. Notre objectif reste de trouver un accord équilibré et équitable pour offrir aux téléspectateurs abonnés d'Orange une expérience à forte valeur ajoutée autour de nos programmes. Leur satisfaction est notre priorité et nous leur rappelons que le replay des chaînes du groupe TF1 reste disponible sur MYTF1.fr, via l'application MYTF1. »

.

Le groupe TF1 rappelle les éléments de calendrier suivants :

- ✓ Les accords de distribution des chaînes du groupe TF1 (TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI) et du service de replay MYTF1 sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016.
- ✓ En mars 2016, soit neuf mois avant la fin de l'accord, le groupe TF1 a informé Orange de sa volonté de procéder à une restructuration complète des conditions de distribution de ses chaînes en clair et de MYTF1 pour enrichir l'offre au bénéfice des téléspectateurs et rétablir un juste équilibre économique entre les parties.

- ✓ *En juillet 2016, la nouvelle offre « TF1 Premium » a été proposée à Orange.*
- ✓ *Durant toute l'année 2017, de multiples échanges ont eu lieu avec l'ensemble des distributeurs.*
- ✓ *Afin de favoriser la conclusion d'un nouvel accord, le groupe TF1 a accepté de prolonger à nouveau jusqu'au 31 janvier 2018 les accords de distribution avec Orange.*
- ✓ *Le 6 novembre 2017, un accord de distribution a été conclu entre le groupe TF1 et Altice-SFR.*
- ✓ *Le 30 janvier 2018, un accord de distribution a été conclu entre le groupe TF1 et Bouygues Telecom.*
- ✓ *Au 31 janvier 2018, soit deux ans après l'ouverture des négociations, les autorisations d'exploitation commerciale d'Orange arrivent à expiration. En l'absence d'un nouvel accord, Orange n'est plus autorisé à vendre MYTF1 et les chaînes en clair du groupe TF1 à ses abonnés.*

***Start-over** : fonctionnalité permettant au téléspectateur de revenir au début d'un programme en cours de diffusion.

****Catch-up enrichie** : par exemple : replay disponible au-delà de 7 jours, avant-premières, contenus en qualité HD...

GROUPE TF1

DIRECTION DE LA COMMUNICATION PUBLICITE ET DIVERSIFICATION – Sophie DANIS - sdanis@tf1.fr

DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr

@GroupeTF1



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 16 février 2018

RESULTATS ANNUELS 2017 DU GROUPE TF1

Croissance du chiffre d'affaires de 3,0% sur l'année
Résultat opérationnel courant à 185 millions d'euros
Taux de marge de 8,7%, en progression de +2,4 points
Part d'audience Groupe sur cibles¹ en hausse, à 32,3%

Le Conseil d'Administration de TF1, réuni le 15 février 2018 sous la Présidence de Gilles Pélisson, a arrêté les comptes de 2017. Les résultats ci-après, présentés selon la décomposition des secteurs d'activités du groupe TF1, ainsi que les données historiques de chiffres d'affaires et de résultats opérationnels sont disponibles sur le site du groupe TF1 : www.groupe-tf1.fr.

CHIFFRES CONSOLIDÉS (M€)	T4 2017	T4 2016	Var. M€	Var. %	2017	2016	Var. M€	Var. %
Chiffre d'affaires	658,3	636,0	22,3	3,5%	2 124,9	2 062,7	62,2	3,0%
Publicité groupe TF1	479,6	465,5	14,1	3,0%	1 561,7	1 530,1	31,6	2,1%
Autres activités	178,7	170,5	8,2	4,8%	563,2	532,6	30,6	5,7%
Résultat opérationnel courant	69,8	82,8	(13,0)	-15,7%	185,3	129,4	55,9	43,2%
Taux de marge opérationnelle courante	10,6%	13,0%	-	-2,4pts	8,7%	6,3%	-	+2,4pts
Résultat opérationnel	64,0	67,8	(3,8)	-5,6%	162,0	45,7	116,3	x3,5
Coût de l'endettement financier net	(0,3)	(0,2)	(0,1)	50,0%	(1,5)	(1,2)	(0,3)	25,0%
Résultat net part du Groupe	51,2	55,5	(4,3)	-7,7%	136,1	41,7	94,4	x3,3

Le **chiffre d'affaires consolidé** 2017 du groupe TF1 s'élève à **2 124,9 millions d'euros**, en hausse de 62,2 millions d'euros par rapport à 2016. Il se compose :

- d'un chiffre d'affaires publicitaire qui s'établit à 1 561,7 millions d'euros, en hausse de 31,6 millions d'euros (+ 2,1%) par rapport à 2016,
- et d'un chiffre d'affaires des autres activités de 563,2 millions d'euros, en hausse de 30,6 millions d'euros (+5,7%) sur un an.

En 2017, le **résultat opérationnel courant** du groupe TF1 s'élève à **185,3 millions d'euros** contre 129,4 millions d'euros un an plus tôt, en hausse de 55,9 millions d'euros, due principalement :

- aux effets de la stratégie multichaines et de la transformation du Groupe,
- à une économie sur le coût des programmes de 22,7 millions d'euros, incluant l'absence de coût d'événements sportifs majeurs (36,9 millions d'euros d'économies nettes des programmes de remplacement),
- aux économies récurrentes du plan *Recover* pour 27 millions d'euros.

Le taux de marge opérationnelle est en progression de 2,4 points pour s'établir à 8,7 % contre 6,3 % un an auparavant.

Le **résultat opérationnel du Groupe** s'établit à **162,0 millions d'euros** après la prise en compte de 23,3 millions d'euros de charges non courantes, correspondant à l'amortissement des droits audiovisuels réévalués dans le cadre de l'acquisition de Newen Studios.

Le **résultat net part du Groupe** s'établit à **136,1 millions d'euros**. Il inclut le résultat de l'activité, le résultat de la cession des participations dans Groupe AB et Teads, le produit d'impôt correspondant au remboursement de la taxe de 3% sur les dividendes et une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés liée à l'évolution du taux d'imposition en fin d'année.

¹ FRDA<50 : Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats.

Audiences²

Le groupe TF1, premier groupe privé de télévision en France en 2017, a atteint une part d'audience sur la cible des FRDA<50 en légère croissance sur l'année à 32,3 % (+0,2 point) comme sur la cible des Individus âgés de 25 à 49 ans à 29,2 % (+ 0,3 point).

La part d'audience cumulée des cinq chaînes en clair en 2017 atteint 27,7 % auprès des Individus âgés de 4 ans et plus, en progression sur un an (+0,3 point).

Le Groupe a, en particulier, renouvelé avec succès son *access prime-time*³, s'adressant à des cibles complémentaires :

- TF1 : la fiction quotidienne *Demain nous appartient*, produite par Newen Studios, réalise une audience moyenne de 3,4 millions de téléspectateurs, dont 0,6 million en *replay* ;
- TMC : poursuite du succès de *Quotidien* qui soutient la progression des audiences de la chaîne ;
- TFX⁴ : succès des franchises de télé-réalité (*10 couples parfaits* et *la Villa des cœurs brisés*) ;
- TF1 Séries Films⁴ : séries américaines et françaises performantes sur le public féminin (*Section de recherches*) ;
- LCI : installation réussie de David Pujadas avec l'émission *24h Pujadas, l'info en questions*.

La chaîne TF1, en progression sur la cible FRDA<50 au 2^{ème} semestre, a confirmé son *leadership* en 2017 grâce à une programmation toujours généraliste et événementielle. La chaîne réalise 19 des 20 meilleures audiences de l'année et compte de nombreux succès dans tous les genres de programmes. En matière de fiction française, genre le plus représenté avec 42 programmes parmi les 100 meilleures audiences de 2017, TF1 a mis en avant une offre événementielle, diversifiée en *prime time* (*Le tueur du lac* avec 7,2 millions de téléspectateurs, *Mention Particulière* avec 6,5 millions de téléspectateurs) aux côtés des franchises historiques qui affichent de belles performances (*Section de Recherches* avec jusqu'à 7,3 millions de téléspectateurs, *Alice Nevers* avec jusqu'à 6,5 millions de téléspectateurs).

En matière d'information, la chaîne TF1 réalise la 1^{ère} audience de l'année avec *Le Grand Débat* (9,9 millions de téléspectateurs). Les journaux télévisés restent largement *leader*, et rassemblent des audiences en hausse (jusqu'à 6,9 millions de téléspectateurs pour le 20H semaine, 7,8 millions de téléspectateurs pour le 20H week-end).

Les chaînes du pôle TNT (TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI) sont *leader* sur les cibles publicitaires en ensemble journée. Elles réalisent une excellente année et voient progresser leur part d'audience (+0,5 point) pour s'établir à 10,2 % sur la cible des FRDA<50. Cette progression est liée à la réussite du repositionnement de TMC qui réalise, sur cette période, une hausse significative de + 0,6 point sur la cible des Individus âgés de 25 à 49 ans et de + 1,0 point sur les Individus CSP+.

LCI a conquis une part d'audience de 0,6 % sur la cible des Individus âgés de 4 ans et plus, et s'installe comme la seconde chaîne d'information française.

MYTF1 réalise une bonne performance sur l'année avec 1,3 milliard de vidéos vues⁵ soutenue notamment par des programmes phares tels que *Demain nous appartient* (101 millions de vidéos vues) et *Quotidien* (65 millions de vidéos vues).

L'authentification requise depuis le mois d'avril 2017 pour le visionnage d'émissions intégrales sur les trois écrans digitaux a permis de doubler le nombre d'internautes identifiés (18 millions).

Détail par activité

M€	T1 2017	T1 2016	T2 2017	T2 2016	T3 2017	T3 2016	T4 2017	T4 2016	2017	2016	Var.	Var. %
Antennes	404,1	389,4	451,3	448,7	330,7	323,3	527,5	508,5	1 713,6	1 669,9	43,7	2,6%
Publicité TV des chaînes en clair	348,0	341,3	397,2	394,9	284,4	279,7	450,9	439,4	1 480,5	1 455,3	25,2	1,7%
Autres revenus du secteur Antennes	56,1	48,1	54,1	53,8	46,3	43,6	76,6	69,1	233,1	214,6	18,5	8,6%
Studios et divertissements	94,8	92,5	86,5	94,6	99,2	78,2	130,8	127,5	411,3	392,8	18,5	4,7%
Chiffre d'affaires consolidé	498,9	481,9	537,8	543,3	429,9	401,5	658,3	636,0	2 124,9	2 062,7	62,2	3,0%
Coûts des programmes	(233,5)	(232,4)	(248,7)	(265,4)	(211,7)	(218,7)	(290,0)	(290,1)	(983,9)	(1 006,6) *	22,7	-2,3%
Antennes	26,6	4,9	64,9	33,1	(8,0)	(16,5)	59,8	66,0	143,3	87,5	55,8	63,8%
dont Antennes en clair	13,9	(3,5)	51,9	21,6	(17,7)	(25,6)	47,6	52,7	95,7	45,2	50,5	x2,1
Studios et divertissements	9,7	9,9	6,4	9,6	15,9	5,6	10,0	16,8	42,0	41,9	0,1	0,2%
Résultat opérationnel courant	36,3	14,8	71,3	42,7	7,9	(10,9)	69,8	82,8	185,3	129,4	55,9	43,2%

* Le coût des programmes 2016 publié était de 1 032 millions d'euros dont 25,4 millions d'euros de charges non récurrentes.
Hors charges non récurrentes, il s'établit à 1 006,6 millions d'euros.

² Source : Médiamétrie-Médiamat.

³ 18h-20h.

⁴ Les chaînes NT1 et HD1 ont respectivement été renommées TFX et TF1 Séries Films depuis fin janvier 2018.

⁵ Hors contenus d'information, hors contenus XTRA, et sessions live.

Antennes

Le **chiffre d'affaires du secteur des Antennes** s'établit, en 2017, à 1 713,6 millions d'euros, en progression de 43,7 millions d'euros reflétant à la fois la croissance des revenus publicitaires des cinq chaînes en clair (25,2 millions d'euros) et la croissance des revenus issus des chaînes thématiques et du digital.

Le chiffre d'affaires publicitaire des cinq chaînes en clair du groupe TF1 s'élève à 1 480,5 millions d'euros (+1,7 % sur un an), soit 69,7% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le **coût des programmes** des cinq chaînes en clair du Groupe, en l'absence d'événement sportif majeur, est en économie de 22,7 millions d'euros par rapport à 2016 et s'élève à 983,9 millions d'euros en 2017. Il prend en compte un réinvestissement maîtrisé dans les programmes des chaînes de la TNT pour accompagner la stratégie multichaînes.

L'**activité digitale** connaît un fort développement sur l'année lié à une augmentation de l'interactivité et des revenus publicitaires de MYTF1, soutenu par des programmes forts.

Le **résultat opérationnel courant du secteur Antennes** s'établit, en 2017, à 143,3 millions d'euros, en hausse de 55,8 millions d'euros par rapport à 2016, amélioration résultant notamment de la performance publicitaire des chaînes en clair, des économies de coûts de programmes et des économies récurrentes du plan *Recover*.

Studios et Divertissements

Les **revenus du secteur Studios et Divertissements** progressent de 18,5 millions d'euros en 2017. A périmètre comparable, c'est à dire retraité du montant supplémentaire des parts de co-production accordées en 2017 par Newen et comptabilisées en autres produits pour 27 millions d'euros, la croissance organique représente 38% de la croissance du secteur (17,4 millions d'euros) et la croissance externe 62% de la croissance du secteur (28,1 millions d'euros). L'acquisition de Tuvalu par Newen représente la contribution majeure à la croissance externe de ce secteur.

Le **résultat opérationnel courant** de ce secteur s'établit en 2017 à 42,0 millions d'euros, stable par rapport à 2016, les bonnes performances de l'activité de production compensant une performance moindre des activités de Téléshopping et du cinéma. 2017 a également été une année d'investissement dont l'amélioration de rentabilité est attendue à partir de 2018.

Structure financière

Au 31 décembre 2017, le total des capitaux propres part du Groupe atteint 1 581,9 millions d'euros pour un total de bilan de 3 390,3 millions d'euros.

La trésorerie brute s'établit à fin décembre 2017 à 495,5 millions d'euros, en hausse de 76,2 millions d'euros sur un an, après versement d'un dividende de 58,6 millions d'euros, prises de participation dans Tuvalu et Studio71, et les produits de cession des participations dans AB et Teads.

La trésorerie nette atteint 256,7 millions d'euros au 31 décembre 2017, après prise en compte de la dette nette de Newen Studios et des options sur les parts des minoritaires.

Afin de rémunérer les capitaux investis, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018 de verser un dividende de 0,35 euro par action.

Les dates de détachement, d'arrêté des positions et de paiement sont respectivement fixées aux 30 avril, 2 mai et 3 mai 2018.

Evolution du capital

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, 448 200 actions ont été créées consécutivement à des levées d'options de souscription d'actions. TF1 ne détenait aucune de ses actions au cours de cette même période.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions et de droits de vote s'élève à 209 865 742, et le montant du capital est de 41 973 148,40 euros.

Rémunération des dirigeants

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, les informations sur les rémunérations sont publiées ce jour sur le site www.groupe-tf1.fr, rubrique Investisseurs / Gouvernance / Rémunération des dirigeants.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration, suivant les recommandations du Comité de Sélection, soumettra à l'Assemblée Générale du 19 avril 2018, le renouvellement, pour une durée de trois ans, des mandats d'administrateurs de Laurence Danon Arnaud, Martin Bouygues et de la société Bouygues, dont le représentant permanent est Philippe Marien.

Par ailleurs, les mandats des deux administratrices représentantes du personnel arrivent à échéance en 2018. Les administrateurs représentants du personnel sont directement élus par les collaborateurs de TF1, avant l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale du 19 avril 2018 aura connaissance des noms des administrateurs représentants du personnel élus, pour deux ans.

Perspectives

En 2018, le groupe TF1 poursuivra sa stratégie multichaînes, multimédia et multimétiers, et sa croissance dans le digital et la production.

Le Groupe diffusera en exclusivité en clair 28 matchs de la Coupe du Monde de Football sur ses chaînes, poursuivra le renouvellement des séries (*La vérité sur l'affaire Harry Quebert*), des fictions françaises (*Les bracelets rouges*, *Insoupçonnable*) et des divertissements (*L'aventure Robinson*, *Running Wild*), confortera son offre d'access (*Quotidien*, *Demain nous appartient*) et fera évoluer son offre d'information.

Dans le domaine de la distribution, le Groupe, conformément à ce qui a été accompli dès 2017 avec Altice-SFR et début 2018 avec Bouygues Telecom, proposera l'offre TF1 Premium, incluant ses contenus ainsi que de nouveaux services à tous les opérateurs.

Dans le digital, l'annonce récente de l'acquisition du groupe aufeminin permettra de nouer une relation différente avec les annonceurs, en s'appuyant sur de fortes audiences web, sur des communautés très engagées envers les marques de ce Groupe (aufeminin.com, Marmiton, My Little Paris) présentes dans plus de 20 pays, et pouvant aller jusqu'à l'achat de box⁶. Le rapprochement de aufeminin avec le groupe TF1 pourrait intervenir, après accord des autorités de concurrence, dans le courant du 1^{er} semestre 2018. Il sera une des priorités de 2018 pour accélérer la transformation digitale.

Le groupe TF1 prévoit :

- **dès 2018, une progression du taux de marge opérationnelle courante** pour le Groupe (hors événements sportifs majeurs),
- **un coût annuel moyen des programmes ramené à 960 millions d'euros** (hors événements sportifs majeurs) pour les cinq chaînes en clair **sur la période 2018-2020**, grâce à l'optimisation des investissements dans les contenus.

De plus, le groupe TF1 réaffirme :

- son ambition de **croissance des activités hors publicité des cinq chaînes en clair qui devraient représenter au moins un tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2019**,
- son **objectif de taux de marge opérationnelle courante à deux chiffres en 2019**.

Les comptes ont été audités et un rapport sans réserve a été émis par les Commissaires aux comptes.

Retrouvez l'intégralité des comptes et annexes sur le site <http://www.groupe-tf1.fr/>.

La réunion de présentation des résultats sera retransmise le 16 février 2018 à partir de 11h (CET) sur le site <http://www.groupe-tf1.fr/>.

La présentation est disponible sur le site <http://www.groupe-tf1.fr/>.

Les détails de connexion sont disponibles sur le site <http://www.groupe-tf1.fr/fr/investisseurs>.

GROUPE TF1

DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - vduval@tf1.fr

DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr

@GroupeTF1



⁶ Abonnement payant à des coffrets cadeaux surprise sur le thème de la beauté, faisant la promotion de produits pour les marques.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 2 mars 2018

Le Groupe TF1 dénonce la décision unilatérale du Groupe Canal + d'interrompre la diffusion de ses chaînes et de leurs services associés au mépris de ses abonnés.

Le Groupe TF1 est scandalisé par la décision unilatérale du Groupe Canal + de priver ses abonnés des chaînes TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI et MyTF1.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible que le Groupe **Canal + est autorisé à les diffuser**, le Groupe TF1 n'ayant jamais demandé à ce que ses chaînes et son service replay soient coupés, mais avait au contraire proposé une poursuite des négociations.

Le Groupe TF1 déplore que les clients du Groupe Canal +, **qui payent pour recevoir les chaînes TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI et MyTF1** dans le cadre de leur abonnement, soient pris en otage.

Le Groupe TF1 demande au Groupe Canal+ de prendre en compte **l'intérêt légitime de ses abonnés CANAL et TNT SAT**.

Il rappelle que les téléspectateurs peuvent retrouver les chaînes ainsi que leur replay sur MyTF1.fr et via l'application MyTF1 sur mobile et tablette. Les chaînes restent disponibles sur la TNT et chez d'autres distributeurs.

Le Groupe TF1 diffuse sur l'ensemble du territoire français gratuitement ses programmes sur des fréquences nationales relevant du domaine public (TNT).

C'est le Groupe Canal + qui a substitué auprès de ses abonnés la diffusion gratuite pour vendre les chaînes du Groupe TF1 aux téléspectateurs sous forme d'abonnement. C'est à ce titre que le Groupe TF1 demande une rémunération au Groupe Canal +. Cette demande n'est en aucun cas abusive.

GROUPE TF1

DIRECTION DE LA COMMUNICATION PUBLICITE ET DIVERSIFICATION – Sophie DANIS - sdanis@tf1.fr

DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr

@GroupeTF1





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 8 mars 2018

COMMUNIQUÉ PRÉCISANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017 ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le groupe TF1 a déposé le 8 mars 2018 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le document de référence sur l'exercice 2017. Ce document (en français) est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté et téléchargé à partir du site Internet de la Société <http://www.groupe-tf1.fr>. La version anglaise sera disponible le 15 mars 2018.

Il est également disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Le document de référence 2017 inclut notamment le rapport financier annuel, le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte, le descriptif du programme de rachat d'actions, les rapports des Commissaires aux Comptes et les informations relatives à leurs honoraires.

GROUPE TF1
DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - vduval@tf1.fr
DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr
@GroupeTF1



Boulogne, le 08 mars 2018



Le Groupe TF1 et Orange **signent un nouvel accord de distribution global**

Le Groupe TF1 et Orange annoncent la signature d'un nouvel accord de distribution global. Cet accord renouvelle la distribution par Orange de toutes les chaînes du Groupe TF1 ainsi que les services non linéaires associés à ces chaînes. Il conforte le partenariat entre les deux sociétés en valorisant une offre de services enrichis sur tous les écrans pour les clients de la TV d'Orange. Cet accord permet aux clients de la TV d'Orange de bénéficier de fonctionnalités innovantes autour des programmes du Groupe TF1 :

- programmes en replay de MYTF1 avec des fenêtres de diffusion étendues
- programmes en avant-première de leur diffusion TV
- fonctionnalités innovantes et avancées qui permettront le lancement de nouveaux services par Orange
- deux nouvelles chaînes TF1 + 1 et TMC +1, disponibles à la rentrée 2018.
- la diffusion en qualité UHD 4K de programmes événementiels de premier plan (FIFA World Cup Russia 2018, Rugby World Cup Japan 2019, Grands Prix de Formule 1...)

Ce partenariat s'accompagne également de l'enrichissement du service à la demande TFOUMax destiné aux enfants, et du renouvellement des accords de distribution des chaînes TV Breizh, Ushuaia TV et Histoire, quatre services au cœur de l'offre Famille de la TV d'Orange.

Orange et le Groupe TF1 ont convenu par ailleurs de collaborer pour le développement de solutions de publicité adressée et enrichie sur les services TF1 distribués sur les plateformes Orange.

Le service MYTF1, suspendu le 1^{er} février 2018 par TF1, sera dès lundi 12 mars, à nouveau disponible pour les abonnés d'Orange.

A propos de groupe TF1

TF1 est le groupe audiovisuel privé **leader de la télévision en clair** en France. Il édite cinq chaînes en clair complémentaires (TF1, TMC, TFX, TF1 SERIES FILMS et LCI(1), qui réalisent une part d'audience cumulée de 32,1 % en moyenne en 2016(2) sur la cible des Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats.

Ce positionnement est renforcé par l'adaptation permanente du Groupe aux nouveaux modes de consommation de contenus. TF1 développe ainsi une **déclinaison digitale** puissante de ses antennes. Des contenus digitaux exclusifs et des offres de vidéo à la demande sont également proposés afin de toucher tous les publics sur l'ensemble des plateformes.

Le Groupe édite également des **chaînes thématiques** de qualité sur la télévision payante, qui répondent aux attentes spécifiques des téléspectateurs : TV Breizh, Histoire, Ushuaïa et Serieclub (détenue à 50 %).

La **régie publicitaire** de TF1 propose aux annonceurs d'allier à la large audience de ses chaînes de télévision les bénéfices du média numérique personnel. Elle commercialise également les espaces publicitaires des Indés Radios et de nombreux sites Internet.

En lien avec son cœur de métier, le groupe TF1 est également présent dans la **production et la distribution de contenus** relatifs à ses propres antennes. La prise de participation majoritaire dans Newen a, quant à elle, pour principal objectif d'accélérer le déploiement de la production et de la distribution au niveau international.

Le groupe TF1 a enfin créé une large palette **d'activités complémentaires** dans des domaines clés tels que le télé-achat, les licences, les jeux de sociétés, la production musicale et de spectacles, etc.

En tant que média, TF1 est conscient de ses responsabilités et s'engage dans un **dialogue de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes**, dans un souci de transparence et d'amélioration continue de ses pratiques.

(1) Passage en clair de LCI depuis le 5 avril 2016.

(2) Médiamétrie – Cible : Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 41 milliards d'euros en 2017 et 152 000 salariés au 31 décembre 2017, dont 93 000 en France. Présent dans 29 pays, le Groupe servait 273 millions de clients dans le monde au 31 décembre 2017, dont 211 millions de clients mobile et 20 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : @presseorange.

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contact presse groupe TF1

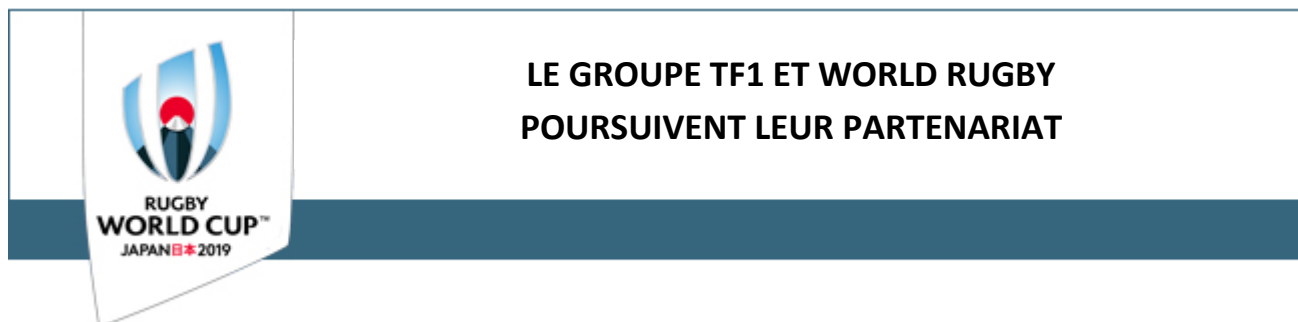
Sophie Danis – sdanis@tf1.fr – 01 41 41 17 28
Relations Investisseurs – comfi@tf1.fr

Contacts presse Orange:

Emmanuel Gauthier – emmanuel2.gauthier@orange.com - 01 44 44 93 93
Richard Rousseau – richard2.rousseau@orange.com 01 57 36 63 99

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 29 mars 2018



Le Groupe TF1 annonce le renouvellement de son partenariat de longue date avec World Rugby pour la Coupe du Monde de rugby 2019 qui se déroulera au Japon du 20 septembre au 2 novembre 2019.

Les deux parties sont heureuses d'avoir conclu un accord équilibré, qui illustre la notoriété de cette compétition, événement majeur et incontournable.

La France est l'un des plus grands marchés de diffusion du rugby au monde, moteur de la croissance record enregistrée pendant la Coupe du Monde de Rugby 2015, avec une hausse du nombre de téléspectateurs en direct de 48 %, à 479 millions, et de 75 % en Europe.

Pour Brett Gosper, Directeur général de World Rugby : « *Rugby World Cup et TF1 ont noué depuis longtemps un partenariat fructueux, qui génère des records d'audience. Cet accord suscitera un élan en France, non seulement en 2019, mais aussi pour la Coupe du monde que le pays accueillera en 2023. Il aura également d'importantes retombées économiques sur le développement du rugby. La signature d'accords avec de grands diffuseurs en clair, passionnés de sport, est essentielle pour World Rugby, dont la mission est de rendre le rugby accessible à l'échelle mondiale. À chaque Coupe du monde de rugby, nous nous attachons à accroître le rayonnement et l'attrait de ce sport, par une stratégie de diffusion télévision et médias digitaux destinée à toucher, inspirer et conquérir de nouveaux téléspectateurs au sein des marchés du rugby existants et émergents.* »

L'audience moyenne de TF1 a atteint 8,8 millions de téléspectateurs, soit une part d'audience de 54 %, lors de la finale de la Coupe du Monde de Rugby IRB 2015, et 17,80 millions de téléspectateurs, soit une part d'audience exceptionnelle de 87 %, lors de la finale avec la France de 2011.

Pour Gilles Pélisson, Président-Directeur Général du Groupe TF1 : « *Nous sommes fiers et heureux d'offrir aux téléspectateurs français une couverture en clair de ce formidable événement. Le sport français est dans une très belle dynamique, après la victoire au Championnat du Monde des équipes de France de handball et, avec la prochaine Coupe du Monde de la FIFA 2018, TF1 est ravi d'étendre son portefeuille de droits à la Coupe du Monde de Rugby IRB 2019. Ce partenariat est le fruit de notre engagement à l'égard du rugby et de Rugby World Cup. Il montre notre capacité à proposer les meilleurs programmes et les plus grands événements. TF1 continue de tisser un lien fort entre les équipes nationales et le public français.* »

À propos du Groupe TF1 :

TF1 est un **groupe de communication intégré** dont la vocation est **d'informer et de divertir**. Il propose des contenus et une offre adaptés à tous les supports.

TF1 est le groupe **audiovisuel privé leader de la télévision en clair en France**. Il édite cinq **chaînes en clair** complémentaires (TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI), qui réalisent une part d'audience cumulée de 32,3 % en 2017 sur la cible des Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats.

Ce positionnement est renforcé par l'adaptation permanente du Groupe aux nouveaux modes de consommation de contenus. Il développe ainsi une déclinaison digitale puissante de ses antennes et propose des **contenus digitaux** exclusifs et offres de vidéo à la demande afin de toucher tous les publics sur l'ensemble des plateformes.

La prise de participation majoritaire dans MinuteBuzz ou encore la création de Studio71 France, en partenariat avec Prosieben Sat.1, ont pour objectif de toucher la cible des *Millennials*.

Enfin, le groupe TF1 a trouvé, en début d'année, un accord avec le groupe Axel Springer pour l'acquisition du groupe aufeminin (2), acteur digital proposant une offre éditoriale et communautaire qui couvre principalement la mode, la beauté et la cuisine, lui permettant d'accélérer sa transformation digitale. Avec aufeminin, le groupe TF1 sera en mesure de proposer des solutions innovantes pour les marques reposant sur la notoriété, l'affinité et l'influence.

Le Groupe édite également des **chaînes thématiques** qui répondent aux attentes spécifiques des téléspectateurs : TV Breizh, Histoire, Ushuaïa et Serieclub.

La **régie publicitaire** de TF1 propose aux annonceurs d'allier à la large audience de ses chaînes de télévision les bénéfices du média numérique personnel. Elle commercialise également les espaces publicitaires des Indés Radios et de nombreux sites Internet.

En lien avec son cœur de métier, le groupe TF1 est également présent dans la **production et la distribution de contenus** relatifs à ses propres antennes. La prise de participation majoritaire dans Newen a, quant à elle, pour principal objectif d'accélérer le déploiement de la production et de la distribution au niveau international.

Le groupe TF1 a enfin créé une large palette d'**activités complémentaires** telles que le télé-achat, les licences, les jeux de société, la production musicale et de spectacles, etc.

En tant que média, TF1 est conscient de ses responsabilités et s'engage dans un dialogue de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes, dans un souci de transparence et d'amélioration continue de ses pratiques. Cette année, le groupe TF1 a lancé **TF1 Initiatives**, marque qui regroupe l'ensemble de ses actions autour de trois piliers : la solidarité, la diversité et la société durable.

(1) Médiamétrie – Cible : Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats.

(2) La réalisation de cette opération reste soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires en France et en Autriche.

À propos de Rugby World Cup :

La Coupe du monde de rugby 2019 au Japon sera la neuvième édition de cette compétition mondiale de rugby et la première en Asie. Les vingt plus grandes équipes nationales de rugby disputeront 48 matchs répartis sur 12 villes, dans l'espoir de soulever la célèbre coupe Webb Ellis et de décrocher le titre de championne du monde. Rugby World Cup est le moteur financier du rugby. Elle génère environ 90 % du chiffre d'affaires de World Rugby destiné au réinvestissement dans le rugby mondial sur un cycle de quatre ans. Le succès record de la Coupe du monde 2015 en Angleterre permettra à World Rugby d'investir 245,8 millions GBP dans ce sport d'ici 2020, soit une hausse de 22 % par rapport aux 201 millions GBP investis sur le cycle 2013-16. Retrouvez les dernières actualités sur www.rugbyworldcup.com et via [@rugbyworldcup](https://twitter.com/rugbyworldcup) sur Twitter, Facebook et Instagram.

CONTACTS GROUPE TF1

Virginie DUVAL – vduval@tf1.fr – 01 41 41 29 59

Steve GROSSO – sgrosso@tf1.fr – 01 41 41 40 83

@GroupeTF1



Boulogne, le 5 avril 2018



Le Groupe TF1 signe un accord en vue du rachat de la participation de 30% détenue par les actionnaires fondateurs de Newen Studios

Le Groupe TF1 et les actionnaires minoritaires de Newen Studios, filiale à 70% de TF1, ont signé ce jour un accord en vue de l'acquisition par TF1 de 30% du capital et des droits de vote de la société lui conférant au total 100% de Newen Studios. Newen Studios regroupe Newen, pôle de production et de distribution audiovisuelle ainsi que Neweb, pôle digital spécialisé dans l'édition de sites internet d'expertise produit et de conseil avant achat. Avec la prise de participation majoritaire dans Newen Studios en 2016, le Groupe TF1 visait le développement d'une nouvelle activité de contenus audiovisuels indépendante de ses chaînes de télévision.

Cette acquisition du solde du capital de Newen Studios s'inscrit dans un contexte de croissance du volume d'activité de cette dernière en 2017 et de solides perspectives de développement en 2018. Depuis la prise de participation de 70% par TF1 en janvier 2016, la stratégie de développement annoncée a été mise en œuvre dans le respect de la liberté éditoriale et de l'indépendance commerciale de sa filiale, permettant au groupe Newen de maintenir une relation de confiance avec l'ensemble de ses clients diffuseurs en France.

Ces deux dernières années, le Groupe Newen a élargi sa clientèle en France et à l'étranger et s'est imposé comme un des acteurs majeurs de la production en Europe :

- en lançant avec succès de nouveaux programmes sur l'ensemble des chaînes historiques et en développant des productions de séries originales pour de nouveaux clients tels que OCS, Netflix ou Amazon,
- en se diversifiant dans les domaines du flux, de l'animation et dans la co-production internationale,
- en renforçant son activité de distribution dans plus de 100 pays et en se développant à l'international.

Le groupe Neweb a, quant à lui, consolidé son positionnement original et étendu son domaine d'expertise à la beauté et à la puériculture avec l'acquisition de Beauté Test et de Mayane Communication.

TF1 entend poursuivre le développement du groupe Newen et de Neweb dans la continuité de la stratégie mise en œuvre depuis 2016. En particulier, l'activité du groupe Newen continuera à s'exercer dans le respect de sa liberté éditoriale et de son indépendance commerciale.

Monsieur Fabrice Larue, Président du groupe Newen Studios va, à terme, quitter le groupe.

Madame Bibiane Godfroid, Directrice Générale déléguée en charge des contenus de Newen depuis 2015, devient la Directrice Générale du groupe Newen. Madame Godfroid est une professionnelle respectée, créditée d'un parcours unique dans l'audiovisuel en ayant notamment précédemment dirigé les programmes de M6, la société de production Fremantle France, les programmes du groupe Canal + en France et à l'étranger, la programmation de France 2 et les programmes de RTL-TVI. Monsieur Romain Bessi sera nommé Directeur Général Délégué du Groupe Newen. Monsieur Bessi a notamment été Directeur Général Adjoint du groupe Studiocanal où il a mené l'expansion européenne et notamment dirigé l'ensemble des activités de production TV dans divers pays. Il a auparavant exercé diverses fonctions à responsabilité au sein du groupe Canal +, en France et à l'international.

Pour Monsieur Gilles Pélisson, Président-Directeur Général du groupe TF1 : *« Je tiens à remercier les équipes fondatrices de Newen. Je salue leur talent et leur engagement qui a permis de faire de Newen un groupe solidement installé dans le paysage audiovisuel. Au travers de cet accord, TF1 confirme sa volonté d'accélérer les développements de Newen, dans le respect de la liberté éditoriale et de l'indépendance commerciale. J'assure toute ma confiance à Madame Bibiane Godfroid et à Monsieur Romain Bessi, dont le parcours et les qualités professionnelles constituent des atouts remarquables pour développer le Groupe Newen. »*

Pour Monsieur Fabrice Larue, Président fondateur du groupe Newen Studios : *"Newen Studios est une entreprise exceptionnelle, composée de marques de grande qualité et de grands talents. En s'appuyant sur TF1, sa pérennité est ainsi confirmée. En confiant la direction à Madame Bibiane Godfroid, sa continuité est assurée. En associant les principaux managers au capital, son développement est construit."*

L'acquisition par TF1 du solde du capital de Newen Studios reste soumise à l'examen de l'Autorité de la Concurrence.

CONTACTS PRESSE

Groupe TF1

Communication financière comfi@tf1.fr

Communication corporate : Virginie Duval - vduval@tf1.fr – 01 41 41 29 59

NEWEN : KBZ Corporate pour Newen

Sandra TRICOT – stricot@kbzcorporate.com - 06 65 85 85 65

Karine ZIMERAY – kzimeray@kbzcorporate.com – 06 09 15 65 14



LE GROUPE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 19 avril 2018

PRECISION SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE

Conformément à ce qui a été exprimé en Assemblée Générale ce jour, le critère de rémunération P4 entrant dans le calcul de la rémunération variable du dirigeant mandataire social est calculé hors éléments exceptionnels.

En conséquence, la rédaction du *Document de Référence 2017* est complétée en pages 86 et 97 de la manière suivante :

Page 86 : « critère P4 : évolution, par rapport à l'exercice précédent, du bénéfice net consolidé (part du Groupe) *hors éléments exceptionnels* de TF1 (35 % de la rémunération fixe à l'atteinte de l'objectif et permet de prendre en compte les performances de croissance par rapport à l'exercice précédent) ; »

Page 97 : « P4 : Résultat net consolidé *hors éléments exceptionnels* de TF1 réalisé au cours de l'exercice / Objectif = RNC de l'exercice 2017. »

La version du Document de Référence modifiée, qui annule et remplace la précédente, est disponible sur le site Internet de la Société www.groupe-tf1.fr et sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Groupe TF1

Communication financière comfi@tf1.fr

Boulogne, le 25 avril 2018



Le Groupe TF1 et Free signent un nouvel accord de distribution global

Cet accord prévoit la distribution par Free d'une part de toutes les chaînes du Groupe TF1, et d'autre part des services non linéaires associés à ces chaînes.

Il renforce le partenariat entre les deux sociétés en valorisant une offre de services enrichis sur tous les écrans pour les abonnés Free. Ces derniers bénéficieront ainsi de fonctionnalités innovantes autour des programmes des chaînes du Groupe TF1 :

- Programmes en replay de MYTF1 avec des fenêtres de diffusion étendues,
- Programmes en avant-première de leur diffusion TV,
- Fonctionnalités avancées et innovantes qui permettront à Free de lancer de nouveaux services,
- Deux nouvelles chaînes TF1+1 et TMC+1, disponibles à la rentrée 2018,
- Programmes événementiels en 4K.

Ce partenariat s'accompagne également du renouvellement des accords de distribution des chaînes et services TV Breizh, Ushuaïa TV, Histoire, TFOU Max et MYTF1 VOD.

A propos de Groupe TF1

Le Groupe TF1 est le groupe audiovisuel privé leader de la télévision en clair en France. Il édite cinq chaînes en clair complémentaires (TF1, TMC, TFX, TF1 SERIES FILMS et LCI) ainsi que des chaînes thématiques de qualité sur la télévision payante, qui répondent aux attentes spécifiques des téléspectateurs : TV Breizh, Histoire, UshuaïaTV et Serieclub (détenue à 50 %).

Le Groupe TF1 développe une déclinaison digitale puissante de ses antennes via des contenus exclusifs sur MYTF1 et des offres de vidéo à la demande avec MYTF1VOD et TFOU MAX.

TF1 PUBLICITE, régie publicitaire du Groupe, propose aux annonceurs d'allier à la large audience de ses chaînes de télévision, du ciblage affinitaire digital et des dispositifs de brand content innovants. La régie commercialise également les espaces publicitaires des Indés Radios et M Radio, de Discovery Communications (Eurosport, Discovery Channel...) et de nombreux sites Internet.

En lien avec son cœur de métier, le Groupe TF1 est également présent dans la production et la distribution de contenus. Le rachat de Newen a pour principal objectif d'accélérer le déploiement de la production et de la distribution au niveau international.

Le Groupe TF1 propose une large palette d'activités complémentaires dans des domaines clés tels que le divertissement et les loisirs avec TF1 Entertainment (jeux de sociétés, production musicale et spectacles, licences et édition), le cinéma avec TF1 Films Production et TF1 Studio et le télé-achat avec Téléshopping.

Le Groupe TF1 est conscient de ses responsabilités vis-à-vis de la société et s'engage, avec sa démarche TF1 INITIATIVES à déployer et valoriser des actions de promotion de la diversité, de la solidarité, de la protection de l'environnement.

À propos de Free

Free, filiale du Groupe Iliad, est l'inventeur de la Freebox, le 1er boîtier multiservices sur l'ADSL. Free est à l'origine de nombreuses innovations sur le marché de l'accès Haut Débit et Très Haut Débit (VoIP, IPTV, forfaitisation des appels vers de nombreuses destinations). La Freebox Révolution, la 6ème génération de Freebox intégrant notamment un NAS et un lecteur Blu-RayTM est complétée par la Freebox mini 4K, 1ère box Android TVTM et 4K sur le marché français. Free a été le 1er opérateur à intégrer au forfait de sa box les appels des lignes fixes vers les mobiles. Free est également le 1er opérateur à avoir intégré à ses offres les appels vers les DOM. Depuis janvier 2012, Free démocratise l'usage du mobile avec des offres simples, sans engagement et à un prix très attractif. Le Forfait Free inclut toute l'année le roaming depuis plus de 35 pays : appels, SMS & MMS illimités depuis Europe, DOM, Etats-Unis, Canada, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Israël (vers la même destination) et 25Go/mois d'Internet mobile en 3G depuis tous ces pays + Mexique, Suisse, Turquie, Algérie et Thaïlande. Par ailleurs, Free inclut la 4G en illimité dans son Forfait à 15,99€/mois pour les abonnés Freebox. Free compte plus de 20 millions d'abonnés (dont 6,5 millions d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit et 13,7 millions d'abonnés mobiles au 31/12/2017)

GROUPE TF1

DIRECTION DE LA COMMUNICATION PUBLICITE ET DIVERSIFICATION – Sophie DANIS - sdanis@tf1.fr

DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr

@GroupeTF1

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 25 avril 2018

RESULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2018 DU GROUPE TF1

Une part d'audience Groupe sur cibles¹ à 32,2%

Un résultat opérationnel courant de 38,3 millions d'euros, en progression de +3,8%

Un taux de marge opérationnelle courante de 7,7%, en progression de +0,4 point

Le Conseil d'Administration de TF1, réuni le 25 avril 2018 sous la Présidence de Gilles Pélisson, a arrêté les comptes du premier trimestre 2018.

Les résultats ci-après sont présentés selon la décomposition des secteurs d'activités du groupe TF1 et selon les normes IFRS 9 et IFRS 15 applicables depuis le 1^{er} janvier 2018. Les données historiques de chiffres d'affaires et de résultats opérationnels publiés et retraités sont disponibles dans le rapport sur l'information financière du premier trimestre 2018, ainsi que sur le site du groupe TF1 : www.groupe-tf1.fr.

CHIFFRES CONSOLIDÉS (M€)	T1 2018	T1 2017	Var. M€	Var. %
Chiffre d'affaires	499,3	503,4	(4,1)	-0,8%
Publicité groupe TF1	368,7	366,0	2,7	0,7%
Autres activités	130,6	137,4	(6,8)	-4,9%
Résultat opérationnel courant	38,3	36,9	1,4	3,8%
Taux de marge opérationnelle courante	7,7%	7,3%	-	+0,4 pt
Résultat opérationnel	32,6	31,1	1,5	4,8%
Coût de l'endettement financier net	(0,4)	(0,9)	0,5	-54,7%
Résultat net part du Groupe	24,8	28,0	(3,2)	-11,4%

Le **chiffre d'affaires consolidé** au premier trimestre 2018 du groupe TF1 s'élève à **499,3 millions d'euros**, à comparer à 503,4 millions d'euros au premier trimestre 2017, en léger retrait de -0,8%. Il se compose :

- d'un chiffre d'affaires publicitaire qui s'établit à 368,7 millions d'euros, en hausse de 2,7 millions d'euros (+ 0,7%) par rapport à 2017,
- et d'un chiffre d'affaires des autres activités de 130,6 millions d'euros, en retrait de 6,8 millions d'euros sur un an qui s'explique par l'absence de sortie de film en salle chez TF1 Studio² au premier trimestre 2018 et des revenus d'interactivité en retrait compte tenu d'une base de comparaison conjoncturellement très élevée au premier trimestre 2017 (*The Wall*, *Championnat du Monde de Handball*, *Les 12 coups de Midi*).

Le **résultat opérationnel courant** du Groupe pour le premier trimestre 2018 s'élève à **38,3 millions d'euros** contre 36,9 millions d'euros un an plus tôt, **en hausse de 1,4 million d'euros**. Cette amélioration est liée à la maîtrise des coûts, dont une économie sur le coût des programmes de 3,5 millions d'euros.

Le taux de marge opérationnelle courante est en progression de 0,4 point pour s'établir à 7,7 % contre 7,3 % un an auparavant.

Le **résultat opérationnel du Groupe** s'établit à **32,6 millions d'euros** après la prise en compte de 5,7 millions d'euros de charges non courantes, correspondant à l'amortissement des droits audiovisuels réévalués dans le cadre de l'acquisition de Newen Studios.

Le **résultat net part du Groupe** s'établit à **24,8 millions d'euros**, en recul de 3,2 millions d'euros. Pour rappel, au premier trimestre 2017, le résultat net incluait une partie du résultat de la cession de la participation dans Groupe AB.

¹ FRDA<50 : Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats.

² TF1 Studio : Activité notamment de production et de distribution de films de cinéma distincte de TF1 Films Production qui finance des films dans le cadre des obligations du Groupe.

Audiences³

Le groupe TF1 a atteint, au premier trimestre 2018, une part d'audience sur la cible des FRDA<50 de 32,2%, en ligne avec celle de l'année 2017 et en léger retrait par rapport au premier trimestre 2017 (- 0,3 point). Cette bonne performance est réalisée malgré une semaine de coupure par Canal+ de l'accès aux chaînes du Groupe et dans un contexte de concurrence forte de France Télévisions à l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver.

La chaîne TF1, poursuit, pour le deuxième trimestre consécutif, sa progression sur la cible FRDA<50 avec une part d'audience de 22,1% au premier trimestre 2018 (en hausse de + 0,2 point sur un an), accroissant ainsi de 0,6 point l'écart avec son principal concurrent privé. La chaîne réalise les 30 meilleures audiences du trimestre principalement grâce à une programmation généraliste et événementielle en *prime-time* : succès des divertissements (*Les Enfoirés* avec 10,2 millions de téléspectateurs, *The Voice* avec jusqu'à 7,1 millions de téléspectateurs), des fictions françaises (*Les Innocents* avec jusqu'à 7,1 millions de téléspectateurs, *Les Bracelets Rouges* avec jusqu'à 6,8 millions de téléspectateurs, *Sections de Recherches* avec jusqu'à 6,7 millions de téléspectateurs) et des films (*Les Tuche* avec 7,7 millions de téléspectateurs, *Rien à Déclarer* avec 7,1 millions de téléspectateurs). Sur cette même cible, l'Access semaine⁴ est en progression sur un an de + 0,6 point notamment grâce au succès de *Demain nous appartient*.

En matière d'information, les journaux télévisés restent largement *leader* et rassemblent en moyenne 6 millions de téléspectateurs pour le 20H et 5,4 millions de téléspectateurs pour le 13H semaine. La chaîne TF1 a optimisé le carrefour stratégique 20h-21h grâce à la diffusion, en semaine, de *Le 20H Le Mag*, nouveau magazine d'information d'une dizaine de minutes lancé mi-mars.

Les chaînes du pôle TNT (TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI), qui constituent un pôle *leader* sur la TNT avec une part d'audience de 10,1% sur la cible des FRDA<50, stabilisent leur part d'audience sur cette cible. Au cours du premier trimestre 2018, TMC est *leader* des chaînes de la TNT sur la cible des Individus âgés de 25 à 49 ans grâce à *Quotidien en Access* (1,3 million de téléspectateurs en moyenne sur le trimestre et une part d'audience de 9% sur les Individus âgés de 25 à 49 ans) et un *prime-time* toujours puissant (avec par exemple 1,4 million de téléspectateurs pour le film *Salt* ou 4,7 millions de téléspectateurs pour le match de football France-Colombie). Les chaînes TFX et TF1 Séries Films bénéficient du *rebranding* de fin janvier et voient leurs audiences augmenter sur leurs cibles respectives : TFX enregistre un début d'année positif sur les cibles jeunes (Individus âgés de 15 à 24 ans) et affiche 4,9% de part d'audience en progression de +0,2 point sur un an ; TF1 Séries Films progresse sur la cible des FRDA<50 de +0,3 point sur un an à 2,5 %.

LCI a conquis une part d'audience de 0,6 % sur la cible des Individus âgés de 4 ans et plus, et reste la seconde chaîne d'information française depuis un an. *La Matinale* de semaine continue sa progression et affiche en mars un record historique à 2,1 % de part d'audience.

MYTF1 réalise une bonne performance sur le trimestre avec 365 millions de vidéos vues⁵, en progression de + 10% sur un an soutenue notamment par des programmes phares tels que *La Villa des cœurs brisés* (65 millions de vidéos vues), *Demain nous appartient* (44 millions de vidéos vues) ou *The Voice* (33 millions de vidéos vues).

Détail par activité

M€	T1 2018	T1 2017	Var.	Var. %
Chiffre d'affaires consolidé	499,3	503,4	(4,1)	-0,8%
Antennes	402,3	404,9	(2,6)	-0,6%
<i>Publicité TV des chaînes en clair</i>	349,8	348,9	0,9	0,3%
<i>Autres revenus du secteur Antennes</i>	52,5	56,0	(3,5)	-6,3%
Studios et divertissements	97,0	98,5	(1,5)	-1,5%
Résultat opérationnel courant	38,3	36,9	1,4	3,8%
Antennes	26,4	26,6	(0,2)	-0,8%
<i>dont Antennes en clair</i>	15,3	13,9	1,4	10,1%
Studios et divertissements	11,9	10,3	1,6	15,5%
Coût des programmes	(230,0)	(233,5)	3,5	-1,5%

³ Source : Médiamétrie-Médiamat.

⁴ 18h-20h du lundi au vendredi.

⁵ Hors contenus d'information, hors contenus XTRA, et sessions live.

Antennes

Le **chiffre d'affaires du secteur des Antennes** s'établit, au premier trimestre 2018, à 402,3 millions d'euros, en recul de 2,6 millions d'euros. La baisse du revenu de l'interactivité liée à une programmation moins favorable que l'année dernière est partiellement compensée par la progression du chiffre d'affaires publicitaire des cinq chaînes en clair (0,9 million d'euros) et la croissance des revenus issus de l'activité digitale et de la distribution des chaînes.

A fin mars 2018, le groupe TF1 a signé trois nouveaux accords de distribution de ses chaînes en clair et des services associés avec : Altice-SFR en novembre 2017, Bouygues Telecom en janvier 2018 et Orange en mars 2018. Le groupe TF1 a signé également ce jour un nouvel accord avec Iliad-Free et poursuit ses négociations avec Canal+.

Le chiffre d'affaires publicitaire des cinq chaînes en clair du groupe TF1 s'élève à 349,8 millions d'euros, en hausse de +0,3 % sur un an, impactée par les négociations relatives aux accords de distribution avec certains opérateurs et les premiers revenus publicitaires en Belgique.

Le **coût des programmes** des cinq chaînes en clair du Groupe a diminué de 3,5 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2017 et s'élève à 230,0 millions d'euros. Ces économies s'expliquent par les premiers bénéfices de la stratégie d'achat de droits menée par le Groupe depuis deux ans, la renégociation des contrats d'achat des programmes générant des baisses de prix unitaires et l'optimisation multichaînes des programmes diffusés.

Le **résultat opérationnel courant du secteur Antennes** s'établit, au premier trimestre 2018, à 26,4 millions d'euros, stable sur un an. Il intègre un niveau d'amortissement sur les parts de coproduction livrées sur le trimestre plus significatif que l'an dernier.

Studios et Divertissements

Les **revenus du secteur Studios et Divertissements** s'établissent à 97 millions d'euros ce trimestre, en léger recul de 1,5 million d'euros sur un an. L'augmentation du chiffre d'affaires de Newen Studios, la croissance organique de la *Seine Musicale* ainsi que le développement de l'activité de production musicale de Play Two compensent partiellement la baisse d'activité de TF1 Studio⁶ principalement liée à l'absence de sortie de film en salle au cours du trimestre (deux succès en salle l'an dernier).

Le **résultat opérationnel courant** de ce secteur s'établit au premier trimestre à 11,9 millions d'euros, en progression de 1,6 million d'euros sur un an, grâce aux bonnes performances de l'activité de production.

Structure financière

Au 31 mars 2018, le total des capitaux propres part du Groupe atteint 1 612,5 millions d'euros pour un total de bilan de 3 260,3 millions d'euros.

La trésorerie brute s'établit à fin mars 2018 à 519,4 millions d'euros contre 495,5 millions d'euros à fin décembre 2017. La trésorerie nette atteint 280,0 millions d'euros au 31 mars 2018, contre 256,7 millions d'euros à fin décembre 2017, après prise en compte de la dette nette de Newen Studios et des options sur les parts des minoritaires.

Perspectives

Depuis le début de l'année, le Groupe met en œuvre la stratégie annoncée : signature des accords de distribution avec Bouygues Telecom, Orange et Iliad-Free, et poursuite des négociations avec Canal+, *rebranding* des chaînes TFX et TF1 Séries Films, refonte du carrefour stratégique 20h-21h sur TF1 et annonce de l'acquisition des 30% des parts des minoritaires dans Newen Studios⁷.

Au cours du second trimestre, le Groupe diffusera en exclusivité les matchs de la Coupe du Monde de Football en clair sur ses chaînes, poursuivra notamment le renouvellement des fictions françaises (*Traqués*, *Balthazar*, *Coup de Foudre* à Bora Bora sur TF1) et des divertissements (*Tattoo Cover* sur TFX, *Burger Quiz* sur TMC).

L'acquisition prévue de la participation de Axel Springer (78,4%) dans le groupe aufeminin permettra au groupe TF1 de renforcer son offre dans le digital en s'appuyant sur de fortes audiences web et sur des communautés très engagées envers les marques de ce Groupe (aufeminin.com, Marmiton, My Little Paris). L'Autorité de la Concurrence ayant donné son accord le 23 avril dernier, toutes les conditions sont réunies pour l'acquisition du bloc majoritaire de Axel Springer (78,4%) et procéder à une Offre Publique d'Achat.

⁶ TF1 Studio : activité notamment de production et de distribution de films de cinéma distincte de TF1 Films Production qui finance des films dans le cadre des obligations du Groupe.

⁷ En attente de l'accord de l'Autorité de la Concurrence.

Les résultats du premier trimestre permettent au groupe TF1 de confirmer ses guidances, à savoir :

- **dès 2018, une progression du taux de marge opérationnelle courante** pour le Groupe (hors événements sportifs majeurs) ;
- **un coût annuel moyen des programmes ramené à 960 millions d'euros** (hors événements sportifs majeurs) pour les cinq chaînes en clair **sur la période 2018-2020**, grâce à l'optimisation des investissements dans les contenus ;
- une **croissance des activités hors publicité des cinq chaînes en clair qui devraient représenter au moins un tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2019** ;
- un **objectif de taux de marge opérationnelle courante à deux chiffres en 2019**.

Les comptes ont fait l'objet d'un examen limité et un rapport sans réserve a été émis par les Commissaires aux comptes.

Le rapport sur l'information financière du premier trimestre 2018 est disponible sur le site <http://www.groupe-tf1.fr/>.

Une conférence call aura lieu le 25 avril 2018 à 18h30 (heure de Paris).

La présentation est disponible sur le site <http://www.groupe-tf1.fr/>

Les détails de connexion sont disponibles sur le site <http://www.groupe-tf1.fr/fr/investisseurs>.

GROUPE TF1

DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - vduval@tf1.fr

DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr

@GroupeTF1



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 27 avril 2018

LE GROUPE TF1 FINALISE L'ACQUISITION DU GROUPE AUFEMININ AUPRES D'AXEL SPRINGER

OLIVIER ABECASSIS EST NOMME PDG DU GROUPE AUFEMININ

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires de la part de l'ensemble des autorités compétentes, le Groupe TF1 et Axel Springer se félicitent ce jour de la finalisation de l'opération d'acquisition par le Groupe TF1 de la participation majoritaire d'Axel Springer (78,07 % du capital et 77,94 % des droits de vote – au prix de 39,47 € par action) dans le Groupe aufeminin (chiffre d'affaires 2017 de 113 M€ pour un EBITDA de 21,3 M€). Le Groupe TF1 déposera une offre publique d'achat obligatoire simplifiée au même prix sur le solde du capital.

Faisant suite au Conseil d'Administration du Groupe aufeminin de ce jour, le Groupe TF1 annonce la nomination de quatre administrateurs en remplacement des administrateurs qui représentaient Axel Springer : M. Gilles Pélisson, PDG du Groupe TF1, M. Philippe Denery, DGA Finances , M. Olivier Abecassis, CDO et Mme Christine Bellin, Directrice Stratégie, Développement et Transformation. Mme Marie Pic-Pâris Allavena reste administratrice indépendante du Groupe aufeminin ainsi que Mme Karen Heumann.

M. Olivier Abecassis a été nommé Président Directeur Général en remplacement de Mme Marie-Laure Sauty de Chalon, qui quitte le Groupe concomitamment à la sortie d'Axel Springer et démissionne de son mandat d'administratrice du Groupe aufeminin.

M. Olivier Abecassis sera accompagné des équipes actuelles : Agnès Alazard et Christophe Decker, Directeurs Généraux Délégués, Patrick Caetano, Directeur Administratif et Financier, avec pour objectif de poursuivre la stratégie déployée par les équipes du Groupe aufeminin notamment le développement à l'International et l'accélération dans le social e-commerce et la programmation.

Olivier Abecassis reste membre du Comité Exécutif du Groupe TF1.

Avec le Groupe aufeminin, le Groupe TF1 a fait l'acquisition d'un acteur digital et international disposant d'un portefeuille de marques et de contenus uniques sur les cibles féminines lui permettant d'accélérer sa transformation digitale.

Le Groupe aufeminin a développé un modèle original de diversification de ses revenus autour de ses communautés, et notamment aufeminin, MyLittle Paris, Marmiton et Livingly Media. Il rassemble aujourd'hui de nombreuses communautés dans le monde (France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Etats-Unis et Japon), sur ses plateformes et les réseaux sociaux.

Son modèle économique s'appuie sur trois piliers stratégiques : le programmatique, le social e-commerce (avec les marques My Little Box, Beautiful Box, Gretel box et Gambettes box notamment) et des solutions de *brand content*, d'influence marketing, d'événementiel et de *social reach*.

Avec aufeminin, le Groupe TF1 sera en mesure de proposer des solutions innovantes pour les marques, reposant sur la notoriété, l'affinité et l'influence grâce à :

- La proximité entre les verticales d'aufeminin et celles portées par le Groupe TF1 notamment via MinuteBuzz, Studio 71 ou TF1 Digital Factory et Newweb
- Le renforcement de son offre à destination des cibles féminines sur lesquelles aufeminin a un savoir-faire reconnu, des marques iconiques et des performances de premier plan,
- La puissance de la télévision au service des marques du Groupe aufeminin,
- Le développement de contenus vidéo pour accroître la visibilité des annonceurs,
- La connaissance approfondie des communautés, leurs usages et leurs attentes.

Pour Gilles Pélisson, Président Directeur Général du Groupe TF1, *« Cette acquisition représente une nouvelle étape décisive dans la transformation du Groupe TF1. Avec les innovations portées par le Groupe aufeminin, nous renforçons notre capacité à toucher tous les publics et notamment les femmes, au travers de verticales puissantes et fédératrices et d'offrir de nouvelles solutions de communication aux marques. Je suis très heureux de la nomination d'Olivier Abecassis en tant que PDG du Groupe aufeminin. Avec sa parfaite connaissance du numérique, des enjeux du secteur et son expérience internationale. Olivier dispose des meilleurs atouts pour réussir dans ses nouvelles fonctions au côté des équipes talentueuses du Groupe. »*

Dr. Andreas Wiele, Président Classifieds and Marketing Media, Axel Springer SE : *« Avec les équipes autour de Marie-Laure Sauty de Chalon, aufeminin a écrit l'une des plus belles histoires du digital en France et en Europe. A travers ses marques fortes, aufeminin a positivement changé la vie des millions de femmes partout dans le monde. Ainsi, le groupe a su multiplier par 4 son audience, ses revenus et ses bénéfices. Je remercie chaleureusement Marie-Laure, le management et chaque membre de l'équipe pour ce travail fantastique. »*

Evercore est intervenu en tant que conseil financier de cette transaction : Darrois Villey Maillot Brochier a assisté le Groupe TF1 en tant que conseil juridique et Rothschild en tant que conseil financier au titre de banque présentatrice de l'offre.

Clifford est intervenu en tant que conseil juridique d'Axel Springer.

Biographie Olivier ABECASSIS

Né en 1973, Olivier ABECASSIS est ingénieur diplômé de l'Institut National des Télécommunications. Il débute son parcours professionnel en 1996 en participant au lancement de la plateforme satellite TPS. Il rejoint TF1 fin 1998 et est nommé Directeur des Nouvelles Technologies en 2004. A partir de 2006, il conduit l'ensemble des développements numériques du Groupe TF1, lance la plateforme de replay du groupe MYTF1, aujourd'hui leader du secteur en matière de consommation vidéo et devient DG de e-tf1 (filiale numérique du Groupe) en 2010. Il conduit l'investissement dans Overblog en 2006 dont il opère la fusion avec Teads (eBuzzing alors) en 2010, dont il sera administrateur jusqu'à la vente à Altice en 2017.

En 2016, Olivier ABECASSIS est nommé Directeur Innovation et Digital du Groupe TF1 et a pour mission de piloter la digitalisation de l'entreprise et le déploiement de la stratégie numérique du Groupe. L'ensemble des moyens technologiques broadcast, digitaux, des systèmes d'information lui sont également rattachés.

Il pilote la démarche d'incubation de start-ups avec pour objectif d'anticiper l'évolution des usages et de la monétisation et a scellé en début d'année un partenariat avec Station F.

Depuis 2016, Olivier ABECASSIS a initié la prise de participation majoritaire dans Bonzaï Digital en mars 2016 qui devient TF1 Digital Factory, dans Wibbitz, start-up israélienne à l'origine d'une solution text-to-vidéo, ainsi que la prise de participation majoritaire dans MinuteBuzz, plateforme sociale fondée en 2010.

En 2017, Olivier ABECASSIS pilote la création d'une alliance internationale entre le groupe allemand ProSiebenSat.1 et le Groupe TF1 qui monte au capital de Studio71, 3ème MCN* mondial et devient l'opérateur de Studio71 en France. Il accompagne également, en juin 2017, la naissance d'une régie publicitaire pan-européenne EBX, fruit d'un partenariat entre TF1, ProSiebenSat.1 et le groupe Mediaset pour les territoires italiens et espagnols. Olivier ABECASSIS est membre des boards de MinuteBuzz, Studio71, Wibbitz et EBX

A propos du Groupe TF1 (Euronext Paris : ISIN FR0000054900)

Le Groupe TF1 est le groupe audiovisuel privé leader de la télévision en clair en France. Il édite cinq chaînes en clair complémentaires (TF1, TMC, TFX, TF1 SERIES FILMS et LCI) ainsi que des chaînes thématiques de qualité sur la télévision payante, qui répondent aux attentes spécifiques des téléspectateurs : TV Breizh, Histoire, UshuaïaTv et Serieclub (détenue à 50 %).

Le Groupe TF1 développe une déclinaison digitale puissante de ses antennes via des contenus exclusifs sur MYTF1 et des offres de vidéo à la demande avec MYTF1VOD et TFOU MAX.

TF1 PUBLICITE, régie publicitaire du Groupe, propose aux annonceurs d'allier à la large audience de ses chaînes de télévision, du ciblage affinitaire digital et des dispositifs de brand content innovants. La régie commercialise également les espaces publicitaires des Indés Radios et M Radio, de Discovery Communications (Eurosport, Discovery Channel...) et de nombreux sites Internet.

En lien avec son cœur de métier, le Groupe TF1 est également présent dans la production et la distribution de contenus. Le rachat de Newen a pour principal objectif d'accélérer le déploiement de la production et de la distribution au niveau international.

Le Groupe TF1 propose une large palette d'activités complémentaires dans des domaines clés tels que le divertissement et les loisirs avec TF1 Entertainment (jeux de sociétés, production musicale et spectacles, licences et édition), le cinéma avec TF1 Films Production et TF1 Studio et le télé-achat avec Têleshopping.

Le Groupe TF1 est conscient de ses responsabilités vis-à-vis de la société et s'engage, avec sa démarche TF1 INITIATIVES à déployer et valoriser des actions de promotion de la diversité, de la solidarité, de la protection de l'environnement.

A propos d'Axel Springer (DE0005501357 SPR)

Axel Springer est le leader européen de l'édition numérique. Basée à Berlin, l'entreprise est présente dans plus de 40 pays ; elle y possède des filiales, des joint-ventures et des franchises. Axel Springer SE est divisée en trois secteurs opérationnels : les petites annonces, l'actualité et le marketing. L'entreprise emploie plus de 15 000 collaborateurs à travers le monde.

A propos d'aufeminin (Euronext Paris, compartiment B - ISIN : FR0004042083, Ticker : FEM)

Premier créateur de communautés, aufeminin est un Groupe média mondial, présent dans plus de 20 pays, en Europe, au Maghreb, en Amérique du Nord et en Amérique latine. Créé en 1999 autour des réponses qu'un média peut apporter aux femmes, le Groupe compte aujourd'hui des marques emblématiques telles que aufeminin, Marmiton, My Little Paris, Merci Alfred, Onmeda, EtoileCasting, Netmums, Zimbio, StyleBistro, Lonny et Livingly Media.

Contacts presse

Groupe TF1

Communication financière comfi@tf1.fr

Communication corporate : Virginie Duval - vduval@tf1.fr

Axel Springer SE

Jorg Keller

Unternehmenskommunikation

Tel: +49 30 25 91-7 76 17

jorg.keller@axelspringer.de

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

COMMUNIQUÉ DU 22 MAI 2018

**DÉPOT DU PROJET DE NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE PUBLIQUE
D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

aufeminin

Initiée par

Télévision Française 1



Présentée par



Conseillée par

EVERCORE PARTNERS

ROTHSCHILD & CIE

**Communiqué relatif au dépôt d'un projet de note d'information établi par la société
Télévision Française 1 S.A.**

PRIX DE L'OFFRE : 39,47 euros par action aufeminin S.A.

DURÉE DE L'OFFRE : 15 jours de négociation

**Le calendrier de l'offre sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») conformément
à son règlement général**



Le présent communiqué a été établi et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-16 III du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

L'offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où le nombre d'actions non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires de la société aufeminin ne représenterait pas, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, plus de 5% du capital ou des droits de vote d'aufeminin, TF1 a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux dispositions des articles L. 433-4, III du Code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions aufeminin non apportées à l'offre publique d'achat simplifiée moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du projet de note d'information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de TF1 (www.groupe-tf1.fr) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de Rothschild Martin Maurel (29 avenue de Messine, 75008 Paris).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur et aufeminin S.A. seront déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée selon les mêmes modalités.

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

1.1. Introduction

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2° et suivants et 234-2 du règlement général de l'AMF, Télévision Française 1 S.A., société anonyme de droit français ayant un capital social de 41.973.148,40 euros, dont le siège social est sis au 1, Quai du Point du Jour, 92656 Boulogne Billancourt Cedex, France et immatriculée sous le numéro 326 300 159 RCS Nanterre (« **TF1** » ou l'« **Initiateur** »), offre de manière irrévocable aux actionnaires d'aufeminin S.A., société anonyme de droit français ayant un capital social de 1.891.977 euros, dont le siège social est sis au 8-10, rue Saint Fiacre, 75002 Paris, France, immatriculée sous le numéro 423 780 113 RCS Paris (« **AF** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris - Eurolist Compartiment B (ISIN FR0004042083 ; code mnémonique : FEM) d'acquérir la totalité de leurs actions AF, au prix unitaire de 39,47 euros (l'« **Offre** »).

L'Offre fait suite à l'acquisition par TF1, le 27 avril 2018, de 7.385.493 actions AF auprès d'Axel Springer International Holding GMBH (« **ASIH** »), par voie d'acquisition de bloc hors marché (l'« **Acquisition du Bloc** »), représentant 78,07% du capital et 77,94% des droits de vote de la Société¹.

L'Initiateur n'agit pas de concert avec un tiers ou un actionnaire de la Société.

L'Offre est présentée par Rothschild Martin Maurel, qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF. Rothschild Martin Maurel est habilitée à fournir des services de prise ferme en France.

En application de l'article 233-1 2° du règlement général de l'AMF, l'Offre prend la forme d'une offre publique d'achat simplifiée.

L'Offre sera ouverte pendant une période de 15 jours de négociation (voir Section 2.6 «*Calendrier indicatif de l'Offre*»).

L'Offre vise :

- la totalité des actions non détenues directement ou indirectement par TF1 à la date des présentes, soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre de 2.074.392 actions ;
- les actions nouvelles de la Société susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre, à raison de l'exercice des options de souscription d'actions (les « **Options** ») attribuées par la Société, soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre maximum de 205.000 actions ;

¹ Sur la base du nombre d'actions et de droits de vote théoriques (i.e. droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF) au 27 avril 2018.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

- les actions nouvelles de la Société susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'acquisition définitive des Actions Gratuites de la Société dont la période d'acquisition ne sera pas expirée à la date de la clôture de l'Offre, soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre maximum de 83.000 actions (les « **Actions Gratuites en Période d'Acquisition** »),

soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre total maximum de 2.362.392 actions.

Il est toutefois précisé que, à la connaissance de l'Initiateur, sous réserve des cas de levée des indisponibilités prévus par les dispositions législatives ou réglementaires applicables (tels que le décès ou l'invalidité du bénéficiaire), les 83.000 Actions Gratuites en Période d'Acquisition et les 63.000 actions de la Société existantes attribuées gratuitement, et dont la période de conservation ne sera pas expirée à la date de clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites en Période de Conservation** » et ensemble avec les Actions Gratuites en Période d'Acquisition, les « **Actions Gratuites** ») ne pourront pas être apportées à l'Offre.

Dans la mesure où les réglementations applicables le permettent, les Actions Gratuites et les actions issues de l'exercice d'Options bénéficieront du mécanisme de liquidité décrit à la Section 2.3.3 "*Accords de liquidité*" du présent communiqué.

1.2. Contexte et motifs de l'opération

1.2.1. Contexte de l'opération

Offre ferme de TF1 pour l'acquisition de la participation d'ASIH dans la Société

Le 12 décembre 2017, à la suite des discussions intervenues entre l'Initiateur et ASIH, l'Initiateur a remis à ASIH une offre ferme pour l'acquisition de la totalité des actions détenues par ASIH dans la Société, soit un total de 7.385.493 actions de la Société (le « **Bloc** ») (représentant 78,4% du capital), au prix de 38,74 € par action (sous réserve d'ajustements usuels à la date de réalisation).

Le 12 décembre 2017, l'Initiateur et ASIH ont publié un communiqué de presse commun afin d'annoncer l'offre ferme pour l'acquisition de la totalité des actions détenues par ASIH dans la Société, sous condition suspensive des autorisations des autorités de la concurrence autrichienne et française, et, une fois cette acquisition réalisée, le dépôt par TF1 de l'Offre.

Signature du contrat d'acquisition de la participation d'ASIH dans la Société

Le 15 janvier 2018, la Délégation Unique du Personnel de la Société a émis un avis favorable avec réserves sur l'opération d'Acquisition du Bloc.

Le 17 janvier 2018, l'Initiateur a conclu un contrat d'acquisition d'actions (le « **Contrat** ») avec ASIH, relatif à l'Acquisition du Bloc par TF1. La signature de ce Contrat a fait l'objet d'un communiqué de presse aux termes duquel TF1 a également annoncé qu'à la suite de l'acquisition effective de la participation de ASIH dans la Société et de la détermination définitive du prix d'acquisition, elle déposerait une offre publique d'acquisition visant les actions de la Société.

Stipulation particulière du Contrat : Droit de suite

Il est précisé que conformément aux termes du Contrat, ASIH bénéficie d'un droit de suite dans l'hypothèse où l'Initiateur, ou l'un de ses affiliés, déposerait dans les vingt-quatre (24) mois suivant la réalisation de l'Acquisition du Bloc une offre publique d'achat (ou une offre publique de retrait, suivie ou non d'un retrait obligatoire, à la suite de ladite offre publique d'achat) visant les titres de la Société, à un prix supérieur au prix de l'Offre (l'« **Offre en Surenchère** »). En cas d'exercice de ce droit de suite, le montant dû par l'Initiateur à ASIH sera égal à la différence entre le prix par action AF offert dans le cadre de l'Offre en Surenchère et 39,47 euros multiplié par le nombre d'actions composant le Bloc. L'Initiateur précise qu'il ne déposera pas, durant cette période, une telle Offre en Surenchère ; cette clause n'est donc pas de nature à rompre l'égalité entre les actionnaires dans le cadre de l'Offre.

Réalisation de l' acquisition par TF1 de la participation d'ASIH dans la Société

Conformément aux termes du Contrat, à la suite des autorisations des autorités de la concurrence autrichienne et française obtenues respectivement le 1^{er} mars 2018 et le 23 avril 2018, l'Initiateur a acquis hors marché, le 27 avril 2018, le Bloc auprès d'ASIH, au prix de 39,47 euros par action (tenant compte de l'ajustement prévu par le Contrat). Le Contrat ne prévoit aucun autre ajustement de prix ni aucun complément de prix.

Le 27 avril 2018, l'Initiateur, ASIH et la Société ont publié un communiqué de presse commun afin d'annoncer la réalisation de l'Acquisition du Bloc.

Conformément aux articles 223-11 et suivants du règlement général de l'AMF et à l'article L. 233-7 du Code de commerce, l'Initiateur a déclaré, par courrier en date du 27 avril 2018 complété par un courrier en date du 2 mai 2018 adressé à l'AMF et à la Société, avoir franchi à la hausse, le 27 avril 2018² tous les seuils légaux compris entre 5% et 66^{2/3}% du capital et des droits de vote de la Société, et a déclaré ses intentions concernant la Société.

Ces déclarations ont donné lieu à un avis publié par l'AMF le 2 mai 2018 sous le numéro 218C0816.

² L'accomplissement de l'ensemble des conditions suspensives prévues dans le contrat relatif à l'acquisition, par l'Initiateur, de 7.38.493 actions de la Société auprès d'ASIH, a été réalisé le 23 avril 2018 et le transfert de propriété desdites actions a eu lieu le 27 avril 2018.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Le 27 avril 2018, ASIH a déclaré à l'AMF et à la Société qu'elle avait, à la suite de l'Acquisition du Bloc, franchi à la baisse tous les seuils légaux et statutaires en deçà du seuil de 66^{2/3}% du capital et des droits de vote de la Société et ne détenait plus aucune action de la Société.

Ces déclarations ont donné lieu à un avis publié par l'AMF le 2 mai 2018 sous le numéro 2018C0811.

L'Initiateur ayant franchi à la hausse le seuil de 66^{2/3}% du capital social et des droits de vote de la Société consécutivement à l'Acquisition du Bloc, l'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 2° et suivants du règlement général de l'AMF.

1.2.2. Répartition du capital et des droits de vote de la Société

Le capital social de la Société s'élève, à la connaissance de l'Initiateur et sur la base de l'information publique, à 1.891.977 euros divisés en 9.459.885 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale chacune.

Répartition du capital et des droits de vote de la Société avant l'Acquisition du Bloc

Le tableau ci-après présente, à la connaissance de l'Initiateur et sur la base de l'information publique disponible, la répartition du capital et des droits de vote de la Société avant la réalisation de l'Acquisition du Bloc³ :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote*
Axel Springer International Holding GMBH	7.385.493	78,31	13.490.695	86,72
Autres actions au nominatif	83 019	0,88	138 430	0,89
Auto-détention	34 767	0,37	-	-
Public	1 928 373	20,45	1 928 373	12,40
Total	9 431 652	100	15 557 498	100

**Conformément à l'article 231-1 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce comprises les actions dépourvues de droits de vote.*

³ Chiffres au 31 décembre 2017 issus du rapport annuel 2017 de la Société.

Répartition du capital et des droits de vote de la Société à la suite de l'Acquisition du Bloc

Le tableau ci-après présente, à la connaissance de l'Initiateur, la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du dépôt de l'Offre, sur une base non diluée, à la suite de la réalisation de l'Acquisition du Bloc⁴ :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote*
TF1	7.385.493	78,07	7.385.493	78,03
Autres actions au nominatif	89.227	0,94	94.638	1
Auto-détention	-	-	-	-
Public	1.985.165	20,99	1.985.165	20,97
Total	9.459.885	100	9.465.296	100

**Conformément à l'article 231-1 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce comprises les actions dépourvues de droits de vote.*

Il est précisé que les 34.767 actions de la Société auto-détenues au 31 décembre 2017 ont été remises par la Société à des bénéficiaires d'actions gratuites de la Société à raison de l'acquisition définitive desdites actions gratuites.

Enfin, au cours des douze mois précédant le dépôt du projet de note d'information, à l'exception de l'Acquisition du Bloc, l'Initiateur n'a pas acquis, directement ou indirectement, d'actions de la Société. Il est toutefois précisé que l'Initiateur se réserve la possibilité de procéder à des acquisitions d'actions de la Société à compter du début de la période d'Offre et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, dans le respect des dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF.

À l'exception des actions mentionnées ci-dessus acquises dans le cadre de l'Acquisition du Bloc intervenue le 27 avril 2018, l'Initiateur ne détient pas, directement ou indirectement, d'actions de la Société.

1.2.3. Titres et droits donnant accès au capital de la Société

À la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à l'exception des Options et des Actions Gratuites, aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

⁴ Sur la base du nombre d'actions et de droits de vote théoriques (i.e. droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF) à la date du dépôt du projet de note d'information, soit 9.459.885 actions et 9.465.296 droits de vote. Le nombre de droits de vote théoriques au 27 avril 2018 était de 9.475.296 et est désormais de 9.465.296 en raison de la perte de droits de vote double liée à des transferts de titres détenus au nominatif.

1.2.4. Motifs de l'Offre

L'Offre s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à l'Initiateur par l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, de déposer une offre publique visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société qu'il ne détient pas à la suite du franchissement à la hausse du seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société du fait de la réalisation de l'Acquisition du Bloc.

1.3. Intentions de l'Initiateur pour les douze mois à venir

Les Sections 1.3.1 à 1.3.7 ci-après indiquent les intentions de l'Initiateur pour les douze prochains mois.

1.3.1. Stratégie, politique industrielle, commerciale et financière

L'Initiateur a l'intention de poursuivre les orientations stratégiques mises en œuvre par le conseil d'administration et l'équipe dirigeante actuelle de la Société en matière de développement.

D'une manière générale, l'Initiateur considère que l'Offre favorisera le développement de la Société et n'aura pas d'incidence négative sur la politique industrielle, commerciale et financière de la Société.

À l'occasion de la publication de ses résultats financiers 2017, le groupe TF1 a réaffirmé son ambition de devenir un leader multi-chaîne multi-plateforme multi-métier de contenus média de divertissement et d'information, intégré depuis la production jusqu'à la distribution.

Dans ce contexte, les priorités stratégiques du groupe TF1 sont d'une part de poursuivre la transformation du modèle historique de télévision en clair et d'autre part de développer des relais de croissance, notamment sur le digital et la production. L'objectif est d'atteindre un taux de marge opérationnelle courante à deux chiffres en 2019.

Le groupe TF1 a ainsi poursuivi une stratégie de développement volontariste sur le territoire du digital, avec successivement les acquisitions de MinuteBuzz, de Bonzaï Digital (TF1 Digital Factory), de Neweb (via l'acquisition du groupe Newen) ainsi qu'au travers des lancements de Studio71 France en partenariat avec ProSiebenSat. 1, Mediaset Espana et Mediaset Italia et de l'EBX - European Broadcaster Exchange – en partenariat avec Mediaset, ProSeibenSat. 1 et Channel4.

Néanmoins, après cette première série de développements, le groupe TF1 a souhaité franchir un cap en termes de taille critique sur le digital, pour y gagner en légitimité et en crédibilité vis-à-vis de ses clients, les marques, et face à des acteurs globaux natifs du digital.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

De son côté, le groupe AF a su construire un modèle unique de créateurs de communautés et de leader du social e-Commerce.

Le groupe AF est devenu le premier créateur de communautés engagées et compte aujourd'hui des marques aussi emblématiques qu'Aufeminin, Marmiton, My Little Paris, Merci Alfred, Onmeda, EtoileCasting, Netmums, Zimbio, StyleBistro, Lonny et Livingly Media.

Ces communautés représentent plus de 500 millions de contacts dans le monde (France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Etats-Unis et Japon), sur les plateformes et réseaux sociaux.

Le groupe AF a développé un modèle économique original et innovant autour de trois piliers stratégiques : la transformation de la monétisation de ses inventaires en programmation, le social e-commerce (avec les marques My Little Box, Beautiful Box, Gretel Box et Gambettes box notamment), ainsi que des solutions de brand content cross platforms, d'influence marketing, d'événementiel et de social reach.

Cette approche a permis au groupe AF de bâtir avec succès un modèle solide, que reflètent sa croissance et son niveau élevé de rentabilité.

Avec le groupe AF, le groupe TF1 a fait l'acquisition d'un acteur digital et international disposant d'un portefeuille de marques et de contenus uniques sur les cibles féminines lui permettant d'accélérer sa transformation digitale.

En collaboration avec le management et l'ensemble des salariés de la Société, l'Initiateur a l'intention de poursuivre les principales orientations stratégiques mises en œuvre par la Société tout en l'accompagnant afin de conserver et renforcer sa position auprès de ses principaux clients.

L'Initiateur se réserve la faculté de mettre en place, dans le respect de l'intérêt social de la Société, des accords usuels dans le cadre d'un groupe (par exemple, des accords de gestion de trésorerie).

1.3.2. Intentions de l'Initiateur en matière d'emploi

L'Offre s'inscrit dans une stratégie de poursuite de l'activité et de développement des activités de la Société et n'aura pas d'impact négatif sur sa politique en matière d'emploi, les salariés de la Société continuant à bénéficier de leur précédent statut.

1.3.3. Politique de distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes de la Société continuera d'être déterminée par ses organes sociaux en fonction des capacités distributives, de la situation financière et des besoins financiers de la Société et de ses filiales.

1.3.4. Synergies

En tant qu'actionnaire majoritaire d'AF, TF1 a pour objectif de capitaliser sur le rapprochement des deux acteurs majeurs pour atteindre son ambition de groupe leader multichaine, multiplateforme, multimétier, de contenus média, de divertissement et d'information, intégré de la production à la distribution.

L'ensemble sera en mesure de proposer des solutions innovantes pour les marques, reposant sur la notoriété, l'affinité et l'influence.

Les leviers de création de synergies entre TF1 et AF seront de trois ordres :

- La création de synergies de revenus grâce à :
 - La proximité entre les verticales d'AF et celles portées par le groupe TF1 notamment via MinuteBuzz, Studio 71 ou TF1 Digital Factory et Neweb ;
 - Le renforcement des offres à destination des cibles féminines sur lesquelles AF a un savoir-faire reconnu, des marques iconiques et des performances de premier plan ;
 - Le développement de contenus vidéo pour accroître la visibilité des annonceurs ;
 - La constitution d'offre élargie pour le compte des marques et des annonceurs.
- Des synergies de coûts, comme par la mutualisation d'initiatives de développement et de recherche de partenariat, menées par les deux groupes autour de la DATA.
- Des synergies autour du croisement des études marketing, pour bâtir une connaissance approfondie des communautés, de leurs usages et de leurs attentes.

1.3.5. Intention concernant le maintien de la cotation de la Société

Retrait obligatoire

Dans le cas où le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la Société (à l'exception des actions faisant l'objet des accords de liquidité conclus avec TF1 conformément à ce qui est décrit à la Section 2.3.3 "*Accords de liquidité*" du présent communiqué) ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur a l'intention de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, conformément aux articles L. 433- 4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la Société non apportées à l'Offre, moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre, étant précisé que cette procédure de retrait obligatoire entraînera la radiation des actions AF du marché Euronext.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

L'Initiateur se réserve également la faculté, dans l'hypothèse où il viendrait à détenir ultérieurement, directement ou indirectement, au moins 95% des droits de vote de la Société, et où un retrait obligatoire n'aurait pas été mis en œuvre dans les conditions visées ci-dessus, de déposer auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire visant les actions qu'il ne détiendrait pas directement ou indirectement (à l'exception des actions faisant l'objet des accords de liquidité conclus avec TF1 conformément à ce qui est décrit à la Section 2.3.3 "*Accords de liquidité*" du présent communiqué), dans les conditions des articles 236-3 et suivants et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF. Dans ce cas, le retrait obligatoire sera soumis au contrôle de l'AMF, qui se prononcera sur la conformité de celui-ci au vu notamment du rapport de l'expert indépendant qui sera désigné conformément aux dispositions de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF.

Radiation d'Euronext Paris

L'Initiateur se réserve la possibilité, dans l'hypothèse où un retrait obligatoire n'aurait pas, le cas échéant, été mis en œuvre, de demander à Euronext la radiation des actions de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris, si les conditions des règles de marché d'Euronext en vigueur sont réunies.

1.3.6. Gouvernance – Composition du conseil d'administration

Conformément aux termes du Contrat et à la suite de l'Acquisition du Bloc, Axel Springer SE (représenté par Monsieur Mathias Döpfner), Monsieur Andreas Wiele, Madame Anna Bender et Monsieur Dominik Hasler ont démissionné de leur mandat de membre du conseil d'administration de la Société.

Leur démission s'est accompagnée de la cooptation de Monsieur Gilles Pélisson, Monsieur Olivier Abecassis, Madame Christine Bellin et Monsieur Philippe Denery en qualité d'administrateurs.

Ces cooptations ont pris effet le 27 avril 2018 et seront soumises à la ratification des actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale convoquée le 11 juin 2018.

Il est également précisé que lors de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 27 avril 2018, Madame Marie-Laure Sauty de Chalon a été révoquée de ses fonctions de Président-Directeur-Général et a démissionné de son mandat d'administratrice. Monsieur Olivier Abecassis a été nommé Président-Directeur-Général de la Société.

Depuis le 27 avril 2018, le conseil d'administration de la Société est donc composé comme suit :

- Monsieur Olivier Abecassis , Président-Directeur-Général ;

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

- Madame Marie Pic-Pâris Allavena, administrateur indépendant ;
- Madame Karen Heumann, administrateur indépendant ;
- Monsieur Gilles Pélisson ;
- Madame Christine Bellin ; et
- Monsieur Philippe Denery.

1.3.7. Intentions en matière de fusion et d'intégration

En fonction des résultats de l'Offre et indépendamment de la possibilité de mettre en œuvre un retrait obligatoire, l'Initiateur se réserve le droit d'envisager les meilleures façons d'intégrer AF au sein du groupe TF1. Dans ce contexte, l'Initiateur se réserve la faculté de fusionner, à tout moment, AF ou certains actifs ou branches d'AF avec des sociétés du groupe TF1 (en ce compris l'Initiateur) ou de les transférer à des sociétés du groupe TF1 ou *vice versa*.

Les conditions de ces éventuelles opérations de fusion ou d'apport seront soumises aux instances représentatives du personnel compétentes pour consultation, en temps voulu et dans la mesure exigée par la loi, et seront examinées par l'AMF, le cas échéant, conformément à la réglementation en vigueur.

1.3.8. Avantages pour la Société, l'Initiateur et leurs actionnaires

Intérêt de l'opération pour la Société et ses actionnaires

L'Initiateur propose aux actionnaires d'AF qui apporteront leurs actions à l'Offre une liquidité immédiate pour la totalité de leur participation au même prix que celui offert à ASIH, à savoir 39,47 euros par action. Cette opération permettra aux actionnaires choisissant d'apporter leurs actions AF à l'Offre de bénéficier d'une liquidité pour leurs actions à un prix présentant une prime de 46,4 % par rapport au cours moyen de l'action pondéré sur les 6 mois qui précèdent cette date.

Une synthèse des éléments d'appréciation du prix proposé est présentée à la Section 3 "*Synthèse des éléments d'appréciation du prix de l'Offre*" du présent communiqué.

Cette opération permettra en outre à la Société de s'adosser à un groupe audiovisuel privé leader de la télévision en clair en France et de bénéficier de la capacité financière de ce dernier.

Intérêt de l'opération pour l'Initiateur et ses actionnaires

L'Initiateur considère que cette acquisition d'un acteur digital disposant d'un portefeuille de marques et de contenus uniques sur les cibles féminines s'intègre dans sa stratégie d'accélération de sa transformation digitale.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

1.4. Accords pouvant avoir un effet significatif sur l'appréciation de l'Offre ou son issue

Hormis ce qui a déjà été décrit dans la Section 1 “*Présentation de l’Offre*” et dans la Section 2.3 “*Situation des titulaires d’Options et d’Actions Gratuites*” ci-dessous, l’Initiateur n’a pas connaissance d’un quelconque accord et n’est pas partie à un quelconque accord en lien avec l’Offre ou qui pourrait potentiellement avoir un impact significatif sur l’appréciation ou l’issue de l’Offre, autres que ceux auquel il est fait référence ci-dessous.

2. CONDITIONS DE L'OFFRE

2.1. Termes de l'Offre

En application de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Rothschild Martin Maurel, agissant en qualité de banque présentatrice pour le compte de l'Initiateur, a déposé le projet d'Offre sous la forme d'une offre publique simplifiée ainsi que le présent communiqué relatif à l'Offre auprès de l'AMF le 22 mai 2018. L'AMF publiera un avis de dépôt concernant l'Offre sur son site Internet (www.amf-france.org).

Rothschild Martin Maurel garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF. Rothschild Martin Maurel est habilitée à fournir des services de prise ferme en France.

Conformément à l'article 233-1 2° du règlement général de l'AMF, l'Offre prend la forme d'une offre publique d'achat simplifiée.

L'Initiateur s'engage irrévocablement à acquérir auprès des actionnaires d'AF les actions de la Société qui seront apportées à l'Offre, au prix de 39,47 euros par action, pendant une période de 15 jours de négociation.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre et Euronext Paris publiera un avis rappelant la teneur de l'Offre et précisant le calendrier et les modalités de sa réalisation.

Les modalités de l'Offre ainsi que la procédure d'apport à l'Offre sont détaillées dans la section 2 du projet de note d'information, déposé auprès de l'AMF le 22 mai 2018.

2.2. Nombre et nature des Titres visés par l'Offre

L'Offre porte sur l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote de la Société, à savoir (i) les 2.074.392 actions émises à la date du présent communiqué (à l'exclusion des actions acquises par l'Initiateur le 27 avril 2018 dans le cadre de l'Acquisition du Bloc), (ii) les actions nouvelles de la Société susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre à raison de l'exercice des Options, soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre maximum de 205.000 actions et (iii) les actions nouvelles de la Société susceptibles d'être émises à raison de l'acquisition définitive d'Actions Gratuites en Période d'Acquisition avant la clôture de l'Offre, soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre maximum de 83.000 actions.

En conséquence, l'Offre porte sur un maximum de 2.362.392 actions de la Société.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

À l'exception des Options et des Actions Gratuites, et à la date du présent communiqué, il n'existe, à la connaissance de l'Initiateur, aucun autre titre de capital ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de la Société.

2.3. Situation des titulaires d'Options et d'Actions Gratuites

2.3.1. Situation des titulaires d'Options

À la connaissance de l'Initiateur, 205.000 Options sont exerçables au 30 avril 2018 et ne sont plus sous période de blocage. En conséquence, les bénéficiaires d'Options pourront apporter à l'Offre les actions qu'ils viendraient à détenir à la suite de l'exercice de leurs Options. Il est rappelé que chaque Option donne droit à une action de la Société.

Les bénéficiaires d'Options souhaitant apporter à l'Offre les actions auxquelles ces Options donnent droit devront les avoir exercées suffisamment à l'avance pour que les actions issues de l'exercice des Options puissent être apportées à l'Offre, au plus tard le dernier jour de l'Offre.

Il est prévu de conclure entre les bénéficiaires d'Options ne souhaitant pas les exercer ou apporter à l'Offre les actions auxquelles ces Options donnent droit de conclure et l'Initiateur des accords de liquidité dans les conditions prévues à la Section 2.3.3 "*Accords de liquidité*" du présent communiqué.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des plans d'Options exerçables mis en place par la Société au 30 avril 2018 :

Référence du Plan	Plan d'Options 2013
Date d'attribution	28/11/2013
Date limite d'exercice	28/11/2019
Prix d'exercice	26,19 €
Options restantes au 30/04/2018	205.000

2.3.2. Situation des titulaires d'Actions Gratuites

À la connaissance de l'Initiateur, les Actions Gratuites au 30 avril 2018 se décomposent de la manière suivante :

- 83.000 Actions Gratuites en Période d'Acquisition ; et
- 63.000 Actions Gratuites en Période de Conservation.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Sous réserve des cas de levée des indisponibilités prévus par les dispositions législatives ou réglementaires applicables (tels que le décès ou l'invalidité du bénéficiaire), les Actions Gratuites sont indisponibles et ne pourront pas être apportées à l'Offre.

Il est prévu de conclure entre les bénéficiaires des Actions Gratuites et l'Initiateur des accords de liquidité dans les conditions prévues à la Section 2.3.3 “*Accords de liquidité*” du présent communiqué.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des plans d'Actions Gratuites en cours mis en place par la Société au 30 avril 2018 :

Référence du Plan	Plan 2016	Plan 2016	Plan T1-17	Plan T2-17
Date d'attribution	01/08/2016	07/09/2016	09/06/2017	13/12/2017
Date d'acquisition	15/01/2018	15/01/2018	31/12/2018	31/03/2020
Date de disponibilité	01/08/2018	07/09/2018	08/06/2019	31/03/2020
Total des AGA en Période d'Acquisition	0	0	30.000	53.000
Total des AGA en Période de Conservation	62.000	1.000	0	0

2.3.3. Accords de liquidité

En considération de l'impossibilité (sous réserve des cas de levée des indisponibilités prévus par les dispositions législatives ou réglementaires applicables) pour les bénéficiaires d'apporter à l'Offre les Actions Gratuites, il est prévu de conclure un contrat de liquidité portant sur les Actions Gratuites non disponibles à la clôture de l'Offre entre les titulaires des Actions Gratuites et l'Initiateur.

Ce contrat de liquidité comportera une promesse d'achat consentie par l'Initiateur au bénéfice des titulaires d'Actions Gratuites concernés, exerçable à compter de la date à laquelle la période d'indisponibilité aura expiré, suivie d'une promesse de vente consentie par les titulaires d'Actions Gratuites concernés au bénéfice de l'Initiateur, exerçable à compter de la fin de la période d'exercice de la promesse d'achat.

Le prix d'exercice par action des promesses sera calculé sur la base d'une formule aboutissant à ce jour au prix de l'Offre et ne pouvant en toute hypothèse aboutir à un prix supérieur au prix de l'Offre.

En outre, il est également prévu que les bénéficiaires d'Options concluent avec l'Initiateur un contrat de liquidité, par lequel les bénéficiaires d'Options ne souhaitant pas les exercer ou apporter à l'Offre les actions auxquelles ces Options donnent droit consentiront une promesse de vente au bénéfice de l'Initiateur, exerçable pendant une période de trois (3) mois à compter de :

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

- pour les Options qui seraient exercées après la clôture de l'Offre, le jour d'exercice des Options par le bénéficiaire ; ou
- pour les Options qui auraient été exercées avant la clôture de l'Offre mais non apportées à l'Offre par le bénéficiaire, la date de clôture de l'Offre.

Le prix d'exercice par action de cette promesse de vente sera calculé sur la base de la même formule.

2.4. Conditions auxquelles l'Offre est soumise

L'Offre n'est soumise à aucune condition prévoyant la présentation d'un nombre minimum d'actions pour qu'elle ait une suite positive. Par ailleurs, l'Offre n'est pas soumise à une quelconque condition d'obtention d'une autorisation au titre du contrôle des concentrations ou en matière réglementaire.

2.5. Droit applicable

L'Offre et tous les contrats y afférents sont soumis au droit français. Tout différend ou litige, quel qu'en soit l'objet ou le fondement, se rattachant à l'Offre, sera porté devant les tribunaux compétents.

2.6. Calendrier indicatif de l'Offre

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront des avis annonçant la date d'ouverture et le calendrier de l'Offre.

2.7. Financement et frais de l'Offre

2.7.1. Frais liés à l'Offre

Les frais engagés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre (incluant en particulier les frais liés aux conseils financiers, juridiques et comptables, prestataires de services et de tout autre expert ou consultant ainsi que les coûts de publicité et de communication) sont estimés à 5.100.000 euros environ (hors taxes).

2.7.2. Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où la totalité des actions AF pouvant être apportées à l'Offre et non détenues par l'Initiateur à la date du présent communiqué seraient apportées à l'Offre, le montant total devant être payé par l'Initiateur s'élèverait à un montant maximum de 93.243.612 euros.

Le financement des sommes dues par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre sera réalisé sur ses ressources propres.

2.8. Restrictions concernant l'Offre à l'étranger

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être distribué dans des pays autres que la France. L'Offre n'est pas ouverte et n'a pas été soumise au contrôle ou à l'autorisation d'une quelconque autorité réglementaire autre que l'AMF et aucune démarche ne sera effectuée en ce sens.

Les actionnaires d'AF en dehors de France ne peuvent participer à l'Offre, à moins que la loi et la réglementation qui leur sont applicables ne le leur permettent sans qu'aucune autre formalité ou publicité ne soit requise de la part de l'Initiateur. En effet, la participation à l'Offre et la distribution du présent communiqué peuvent faire l'objet de restrictions en dehors de France. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes faisant l'objet de telles restrictions, directement ou indirectement, et n'est pas susceptible d'acceptation s'agissant d'ordres émanant de pays au sein desquels l'Offre fait l'objet de restrictions. Les personnes en possession du présent communiqué doivent se conformer aux restrictions en vigueur au sein de leur pays. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements applicables aux places de marché des pays en question.

L'Initiateur rejette toute responsabilité en cas de la violation par toute personne de restrictions qui lui sont applicables.

Le présent communiqué ainsi que tous les autres documents relatifs à l'Offre ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation, ni une offre d'achat de titres dans un pays au sein duquel l'Offre serait illégale. L'Offre n'a fait l'objet d'aucune formalité, enregistrement ou visa en dehors de France.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux États- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Le présent communiqué ne constitue pas une extension de l'Offre aux États-Unis et l'Offre n'est pas proposée, directement ou indirectement, aux États-Unis, aux personnes résidant aux États-Unis, par les moyens des services postaux ou par tout moyen de communication ou de commerce (incluant de manière non limitative la transmission par fax, téléphone et par courrier électronique) aux États-Unis, ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des États-Unis. En conséquence, aucun exemplaire du présent communiqué, aucun autre document lié au présent communiqué ni aucun document relatif à l'Offre ne peut être envoyé par la poste, communiqué ou publié par un intermédiaire ou n'importe quelle autre personne aux États-Unis sous quelque forme que ce soit. Aucun actionnaire de la Société ne peut apporter ses actions à l'Offre, s'il n'est pas en mesure de déclarer : (i) qu'il n'a pas reçu aux États-Unis une copie du présent communiqué, ou de quelque autre document lié à l'Offre, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents vers les États-Unis, (ii) qu'il n'a pas utilisé, directement ou indirectement les services postaux, les moyens de télécommunication ou d'autres instruments de commerce ou encore les services d'une bourse de valeurs aux États-Unis en lien avec l'Offre, (iii) qu'il n'était pas aux États-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre ou communiqué l'ordre de transfert de ses actions et (iv) qu'il n'est ni mandataire ni représentant agissant pour le compte d'une autre personne qui lui aurait communiqué des instructions depuis les États-Unis. Les intermédiaires habilités n'auront pas le droit d'accepter d'ordre de transfert d'actions qui ne respecteraient pas les dispositions précitées (à moins d'une autorisation ou d'un ordre contraire de la part de l'Initiateur, ou fait en son nom, et laissé à sa discrétion). En ce qui concerne l'interprétation du paragraphe ci-dessus, les États-Unis correspondent aux États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, tous ses États, ainsi que le district de Columbia.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats- Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

3. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DU PRIX DE L'OFFRE

	Méthodologie	Prix induit (€/action)	Prime induite par le prix d'Offre
Analyse du cours de bourse¹	Cours de clôture du 8 décembre 2017	26,59	+48,4%
	CMPVE 1 mois	26,79	+47,3%
	CMPVE 3 mois	26,11	+51,2%
	CMPVE 6 mois	26,96	+46,4%
	CMPVE 9 mois	28,07	+40,6%
	CMPVE 12 mois	28,33	+39,3%
	Cours le plus haut sur les 12 derniers mois	30,95	+27,5%
	Cours le plus bas sur les 12 derniers mois	23,50	+68,0%
Multiples boursiers de sociétés comparables	Moyenne VE / EBITDA 2018e	25,80	+53,0%
	Moyenne VE / EBITDA 2019e	26,16	+50,9%
	Moyenne VE / EBIT 2018e	24,69	+59,8%
	Moyenne VE / EBIT 2019e	25,45	+55,1%
Multiples de transactions comparables	Moyenne VE / EBITDA	29,68	+33,0%
	Médiane VE / EBITDA	28,80	+37,0%
Primes payées lors des précédentes OPAS comparables	Application de la moyenne des primes observées sur la moyenne 1-mois des cours des actions cibles au CMPVE 1 mois de AF	34,48	+14,5%
DCF	DCF - CMPC 8,0% / TCP 1,5%	35,95	+9,8%

¹Période se terminant le 8 décembre 2017

CONTACT INVESTISSEURS

Groupe TF1

Communication financière comfi@tf1.fr

Communication corporate : Virginie Duval - vduval@tf1.fr